 **cirad** Centre de coopération internationale
en recherche agronomique pour le développement



Centre technique de coopération agricole et
rurale **Accord de Cotonou ACP-UE**

Synthèse des quatre études de cas sur les interventions de la Chine dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire, Ethiopie, Sénégal et Togo.

Rapport n°2/6

Contrat CIRAD-CTA n° : 11112034/2014-318

Auteurs : Jean-Jacques GABAS, Vincent RIBIER

Août 2015

Sommaire	
Préambule : rappel des termes de références de l'étude CIRAD-CTA, structure générale de la recherche, auteurs	4
Synthèse et recommandations.....	5
Introduction générale.....	13
I. Vue d'ensemble : le retour en force des années 2000.....	13
L'arrivée de la Chine en Afrique	13
Désengagement temporaire	14
Le retour de la Chine dans les années 2000.....	14
Les FOCAC.....	17
Des échanges commerciaux en forte croissance	23
Une place modeste mais affirmée de l'agriculture dans le dispositif chinois de coopération	20
Une évolution des modalités d'intervention.....	25
La pluralité des modes d'intervention	26
II. Les centres de démonstration agricole comme emblème de la présence chinoise en Afrique ...	30
<i>La mise en place progressive des centres de démonstration agricole selon un schéma standard</i>	30
<i>Fonctionnement et gouvernance</i>	33
<i>Une coordination institutionnelle variable selon les pays</i>	38
<i>Un nouveau modèle de coopération ?</i>	39
III. Les autres modalités d'intervention de la Chine en Afrique	40
Projets agro-industriels	40
<i>Le déploiement des entreprises agricoles chinoises en Afrique</i>	40
<i>Soutien bancaire et coopération politique</i>	42
<i>Des stratégies d'investissements tout au long des filières</i>	44
<i>Selon les entreprises chinoises, l'attention à l'égard de leur responsabilité sociale et environnementale est variable</i>	45
Coopération triangulaire	46
<i>Coopération triangulaire avec la Banque mondiale</i>	47
Eléments de conclusion.....	48
Annexe 1 : Terms of reference	50
Annexe 2 : La place de l'agriculture dans les différents FOCAC.....	51

Préambule : rappel des termes de références de l'étude CIRAD-CTA, structure générale de la recherche, auteurs

L'objet de cette étude est détaillé dans les termes de références présentés dans l'annexe 2 de ce rapport. Il s'agit dans un premier temps de dresser une cartographie des échanges commerciaux, des investissements et de l'aide publique au développement entre les six pays émergents retenus et les pays d'Afrique au sud du Sahara dans le secteur agricole. Les pays émergents sont : Afrique du sud, Argentine, Brésil, Chine, Corée du sud et Inde. Les investissements et l'aide publique au développement de la Chine dans le secteur agricole ont été recensés dans une base de données ; ils concernent l'Afrique de l'ouest et l'Afrique australe.

Dans un second temps il s'agit d'analyser les interventions (aide et investissements) de la Chine dans le secteur agricole dans quatre pays : Ethiopie, Sénégal, Togo et Côte d'Ivoire.

Les résultats de cette étude relative aux pays émergents en Afrique au sud du Sahara dans le secteur agricole sont présentés dans six rapports séparés :

- Rapport n°1/6 : Etude des relations commerciales entre les pays émergents et l'Afrique au sud du Sahara
- Rapport n°2/6 : Synthèse des quatre études de cas sur les interventions de la Chine dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire, Ethiopie, Sénégal et Togo.
- Rapport n°3/6 : Les présences de la Chine dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire
- Rapport n°4/6 : Les présences de la Chine dans le secteur agricole en Ethiopie
- Rapport n°5/6 : Les présences de la Chine dans le secteur agricole au Sénégal
- Rapport n°6/6 : Les présences de la Chine dans le secteur agricole au Togo

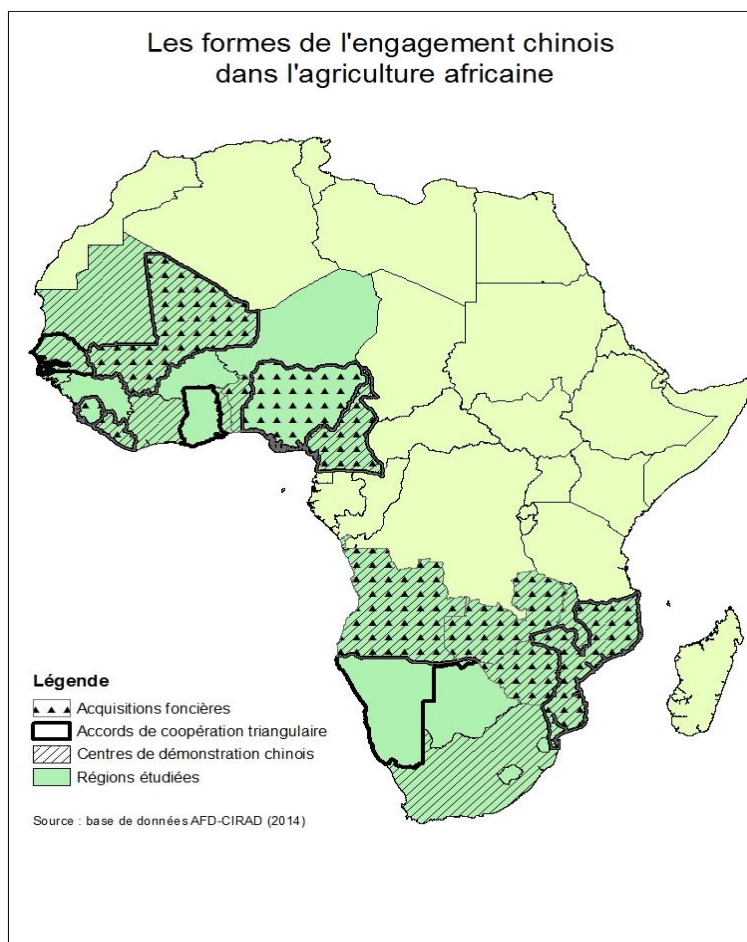
Le rapport n°2/6 « Synthèse des quatre études de cas sur les interventions de la Chine dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire, Ethiopie, Sénégal et Togo » a été rédigé en parallèle d'une étude identique cofinancée par le CIRAD et l'AFD en 2014 et qui a été menée sur l'Afrique du Sud, le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Mozambique. Il s'en suit que plusieurs éléments d'analyse transversale se retrouvent dans chacune des deux synthèses à destination de l'AFD et du CTA.

Cette recherche a été coordonnée par **Jean-Jacques Gabas** (CIRAD) et **Vincent Ribier** (CIRAD).) La base de données sur les interventions chinoises dans le secteur agricole ainsi que L'analyse des échanges commerciaux ont été réalisés par **Candela Saiz Carrasco** (Sciences Po Paris). Les quatre études de cas ont fait l'objet de missions dans chacun des pays. L'étude de cas Sénégal et Ethiopie a été réalisée par **Peggy Frey** (consultante), l'étude Togo par **Charlotte Francke** (GIZ et Sciences Po Paris) et l'étude Côte d'Ivoire par **Xavier Aurégan** (Université Paris Ouest).

Synthèse et recommandations

Cette étude cofinancée par le CIRAD et le CTA a pour objectif de mieux comprendre les interventions publiques et privées des acteurs chinois dans le secteur agricole, dans quatre pays : Côte d'Ivoire, Ethiopie, Sénégal et Togo. D'une façon générale, il s'agit d'analyser comment les projets de coopération initiés par le Ministère chinois du Commerce (MOFCOM) dans le secteur agricole articulent aide, affaires et commerce, mais aussi comment ces différents projets sont perçus dans chacun des pays tant par les administrations nationales que par les organisations de producteurs.

Cette analyse empirique permet de cerner les réalités de ces interventions, dans un contexte international de financement de l'agriculture qui a changé depuis la crise alimentaire de 2008. L'analyse pose également la question de la faisabilité d'opérations triangulaires entre l'Europe, la Chine et des pays africains dans le secteur agricole.



Premier partenaire commercial avec l'Afrique (les échanges sino-africains ont atteint plus de 170 milliards \$US en 2013) dépassant même l'Union européenne à ce jour, la Chine réaffirme, par la publication du Livre blanc sur la coopération au développement en juillet

2014, sa priorité donnée à l'Afrique pour les prochaines années¹ avec plus de 46% de son aide totale. Elle est devenue le premier bailleur de fonds (tous secteurs confondus) dans bon nombre de pays comme au Cameroun, au Sénégal, ou au Togo. L'agriculture ne représente certes qu'une faible proportion de l'aide chinoise (moins de 5% des apports concessionnels, loin derrière le secteur des infrastructures ou l'exploitation de ressources minières et pétrolières), de même que dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara ce sont les pays membres du CAD/OCDE qui restent les principaux bailleurs de fonds dans le secteur agricole². Toutefois, cette coopération agricole avec l'Afrique fait l'objet de diverses initiatives récentes. On constate d'une part une multiplication des recherches engagées par le milieu académique³ chinois consacrées aux politiques de coopération agricole en Afrique, et d'autre part un nombre croissant d'entreprises chinoises intervenant dans ce secteur en Afrique.

Cette coopération agricole, ni « massive » financièrement, ni « spectaculaire » comme elle peut l'être dans d'autres secteurs, se diversifie rapidement sur ses objets et affirme ses spécificités : processus d'élaboration des projets avec les autorités africaines, produits concernés et géographie des échanges. Les interventions chinoises se diversifient, elles concernent un nombre croissant de sous-secteurs agricoles pour répondre aux demandes de différents marchés qu'ils soient chinois (coton, manioc, soja, vin notamment), internationaux (hévée, arachide) ou encore locaux voire régionaux en Afrique (sucre, maraîchage, riz, volailles, porcs, poissons). La Chine construit des règles souvent différentes de celles des autres coopérations et imprime ses spécificités. On mentionnera notamment i) l'absence apparente de conditionnalités, ii) les faibles coûts administratifs de gestion de l'aide, iii) les interventions réalisées par des entreprises exclusivement chinoises, iv) des négociations menées avec les plus hautes autorités nationales en Afrique mais sans prendre en compte la société civile, v) la faible prise en compte des savoirs accumulés au sein des instituts de recherche agronomique dans les pays, vi) la quasi absence d'évaluations ex-post des projets. Une autre caractéristique de la coopération chinoise en Afrique est le faible niveau de concertation sur le terrain avec les bailleurs bilatéraux ou multilatéraux membres du

¹ Yun Sun,(2015), 'The Sixth Forum on China-Africa Cooperation: New Agenda and New Approach?', Africa Growth Initiative
<http://www.brookings.edu/~media/Research/Files/Reports/2015/01/foresight%20africa/foresight%20africa%20full%20report%20FINAL.pdf#page=13>

² Malgré les difficultés largement connues à comparer les statistiques relatives au financement du développement des pays du CAD/OCDE à celles de la Chine (voir à ce sujet : Gabas J.J., Chaponnière J.R., Le temps de la Chine en Afrique, Karthala, 2012).

³ Voir notamment :

- China's Sustainable Overseas Agricultural Cooperation (CSOAC). An Annotated Bibliography and Latest News. An Academic Network on China's Overseas Agricultural Cooperation, N° 12, 30 June 2015
- Le réseau de chercheurs « Chinese in Africa- Africans in China »

CAD/OCDE, malgré la présence de la Chine dans les enceintes internationales (CAD, commissions des Nations Unies, Sommets sur l'efficacité de l'aide dont celui de Busan, conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement).

- **Cartographie rapide des interventions chinoises en Afrique de l'ouest et australe à partir de la base de données CIRAD-AFD-CTA**
-
- La majorité des projets se trouve en Afrique de l'ouest ;
- Malgré la difficulté de statuer sur le caractère public ou privé d'une entreprise chinoise, le nombre d'interventions sous formes privées et publiques ne sont pas significativement différentes. Les interventions publiques sont toujours associées à des entreprises provinciales en Chine (« one province, one country ») ;
- Sur les 25 centres de démonstration agricoles, 10 sont effectivement en activité ;
- Les acquisitions foncières effectuées par des acteurs chinois publics ou privés restent bien en-deçà de celles réalisées par d'autres investisseurs nationaux ou internationaux ;
- Les principaux sous-secteurs agricoles sont : riz, coton, maïs, maraîchage, viticulture, élevage et pisciculture dans une moindre mesure. Les interventions dans le secteur du manioc et de l'arachide sont croissantes. L'exploitation de l'hévéa reste une activité importante dans le cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire et celle du cacao en Côte d'Ivoire.

Le Centre de démonstration agricole comme modèle de coopération de la Chine

Le FOCAC de 2006⁴ réaffirme l'importance de la coopération dans le secteur agricole et annonce la réalisation de centres de démonstration agricole. Ces centres, décidés par le MOFCOM et le Ministère chinois des Affaires étrangères avec l'appui du Ministère de l'Agriculture en Chine, sont considérés comme le modèle de coopération dans le secteur agricole en Afrique. Ils sont conçus comme des fermes agricoles chargées de mener des expérimentations sur des techniques agricoles (tests variétaux, doses d'engrais, produits phytosanitaires, ...) dans le domaine des productions végétales (notamment riz, manioc, maïs et maraîchage) et de l'élevage (bovins, volailles, porcs, pisciculture) et de vulgariser ces techniques auprès des agriculteurs locaux. En général, ces centres ne portent que sur des superficies relativement modestes (8 ha au Togo, 20 ha au Mali, 52 ha au Mozambique ou en Ethiopie, 60 ha au Bénin, 100 ha au Cameroun) mais peuvent atteindre plus de 500 ha comme c'est le cas en Côte d'Ivoire. Dans certains pays, sur le plan organisationnel, une double direction de ces centres de démonstration est en place; par exemple au Cameroun, le Centre d'Application des Techniques Agricoles de Chine (CATAC) est dirigé par un expert chinois et une représentante du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural qui

⁴ Le 6^{ème} FOCAC en 2015 se déroulera en Afrique du Sud.

est son homologue. Mais ce n'est pas encore le cas en Côte d'Ivoire ou au Togo. Dans chacun des pays, les experts agricoles chinois (entre 10 et 12) viennent tous de la même province, selon le principe *un pays (africain) – une région (chinoise)*. Ainsi, au Mozambique, tous les experts chinois viennent de la province du Hubei.

Les études de cas menées dans les différents pays permettent de cerner ce modèle de coopération sous-jacent qui semble se dessiner avec la mise en place de ces centres de démonstration agricole en cinq phases : i) construction des bâtiments et infrastructures liées au centre financés par le MOFCOM par des dons, ii) expérimentation de variétés agricoles, iii) poursuite de l'expérimentation et formation/vulgarisation par des dons du MOFCOM et cofinancement par les autorités nationales de la formation, iv) fonctionnement du centre sur autofinancement, l'aide chinoise étant arrêtée, et enfin v) remise du centre aux autorités nationales. Compte tenu du caractère récent des centres de démonstration, seules les trois premières phases ont été mises en place dans les pays africains et il faudra encore attendre quelques années avant de voir comment se réalisent les phases d'autofinancement et de rétrocession des centres.

Le modèle des centres repose sur l'articulation entre aide, affaires et commerce : l'aide provient du MOFCOM, des entreprises provinciales chinoises se chargent de la gestion opérationnelle des centres de démonstration, et un commerce international se développe avec la Chine (importations de semences hybrides de riz irrigué, de produits phytosanitaires, d'engrais et de matériel agricole ; exportation d'une partie de la production). L'ensemble est fortement soutenu par le secteur bancaire public chinois ainsi que par les autorités politiques chinoises et africaines au plus haut niveau. Les cas de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Sénégal, de l'Éthiopie, du Mozambique ou du Cameroun illustrent tous les relais successifs entre ces multiples acteurs, leurs rôles dans la transmission d'informations auprès de futures entreprises chinoises à la recherche d'opportunités d'investissements.

Une expérimentation agricole et technologique très souvent menée en dehors des institutions nationales et régionales de recherche agronomique

Dans la plupart des pays et dans le cadre des centres de démonstration, un partenariat se construit avec le ministère de l'agriculture (Cameroun, Togo, Éthiopie par exemple) ou avec le ministère de la science et de la technologie (Mozambique). C'est le niveau « administratif » où s'établit le partenariat, lui-même légitimé par le niveau « politique » de la présidence de la république aussi bien en Chine que dans le pays africain. Dans ce contexte, les instituts nationaux de recherche agronomique sont la plupart du temps peu impliqués avec ces centres de démonstration. L'Institut de recherche agronomique et de développement (IRAD) au Cameroun n'est pas du tout intégré dans le programme d'expérimentation du CATAC, tout comme au Mozambique ; au Togo, l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) est impliqué dans certains projets de recherche sino-

togolais, mais pas sur le Centre de démonstration de Sanguaré. Des relations entre les centres de démonstration agricoles chinois et les instituts de recherche existent au Bénin (INRAB) et au Mali (IER), mais la nature même de la coopération scientifique est encore difficile à évaluer. En Côte d'Ivoire, le Centre national de recherche agronomique (CNRA) analyse, teste puis avalise ou refuse d'homologuer des variétés mise au point à Guiguidou. On retrouve cette difficile, voire absence de coordination à l'échelle régionale en Afrique et notamment avec Africa Rice, le Centre du CGIAR sur le riz basé au Bénin.

L'analyse comparative des différentes études de cas fait ressortir un niveau de coopération jugé décevant par les agronomes africains qui déplorent d'une part la trop faible diffusion de l'information concernant le résultat des expérimentations, et d'autre part un manque de transfert de compétences concernant la production des semences hybrides, et cela malgré les demandes réitérées des agronomes nationaux. Cette situation amène certains acteurs de terrain à qualifier les centres d'expérimentation de « laboratoires pour les semences hybrides chinoises » ; ils questionnent les objectifs affichés d'accroissement de la productivité agricole et d'amélioration de la sécurité alimentaire, et se demandent si le but réellement poursuivi n'est pas de créer les conditions d'une diffusion commerciale à grande échelle de matériel génétique amélioré importé de Chine. Les critiques restent toutefois *sotto voce* : la Chine est un partenaire trop important dans d'autres domaines pour mettre ces dysfonctionnements en débats jusqu'à remettre en question le rôle voire l'existence de ces centres de démonstration.

Des coûts de transaction élevés... comme pour tout investisseur, mais malgré les difficultés rencontrées, les entreprises chinoises restent et s'adaptent

Les investisseurs chinois, quand ils sont nouvellement présents en Afrique subsaharienne, sont dans une phase d'apprentissage et se trouvent confrontés à une multiplicité de coûts de transactions spécifiques aux économies agricoles africaines auxquels ils n'étaient pour la plupart pas habitués ou qu'ils avaient pour le moins sous-estimés. La nature risquée de l'investissement est certes un frein, mais les entreprises chinoises développent diverses stratégies pour y faire face : l'une d'entre elles est le recours au soutien du gouvernement chinois avec une prise de participation du China-Africa Development Fund (CADF) dans le cas du Mozambique, une autre consiste à relocaliser l'activité dans un autre pays d'Afrique. Les entreprises chinoises, bien souvent confrontées à la défaillance de la contrepartie nationale initialement prévue dans le cadre d'un programme de coopération, prennent alors en charge les coûts additionnels. C'est une stratégie d'internalisation des activités qui lors du démarrage de l'opération étaient théoriquement dévolues aux partenaires nationaux qu'ils soient publics ou privés. D'une manière générale, les entreprises chinoises semblent persuadées que leurs investissements dans l'agriculture seront « payants » économiquement et politiquement à long terme et que le potentiel agricole est immense.

Plusieurs études de cas illustrent que cette coopération peut être qualifiée de « substitution ».

Ces entreprises sont plus ou moins attentives aux questions sociales et environnementales selon le pays et le secteur d'activité. L'emploi local dans l'agriculture est important dans les grandes plantations (cacao, hévéa, sucre), plus irrégulier et modeste dans les centres de démonstration. S'il y a eu des conflits relatifs aux conditions de travail entre salariés locaux et entreprises chinoises (Côte d'Ivoire, Togo, Mozambique notamment), ces conflits ne semblent pas plus importants avec les entreprises chinoises qu'avec d'autres entreprises d'autres nationalités, malgré le bruit médiatique souvent disproportionné eu égard à l'évènement. Le respect des normes environnementales par les entreprises chinoises est assez variable selon les situations, et relève avant tout de leur propre initiative dans la mesure où les autorités nationales se contentent le plus souvent d'un suivi distant en la matière. La conquête de marchés d'exportation (notamment européens) est une incitation puissante au respect des normes. Les audits actuellement disponibles et relatifs à la mise en œuvre de ces normes ne permettent pas d'en évaluer leur degré d'indépendance.

Quel modèle de coopération ?

Il semble qu'un nouveau modèle de coopération alliant aide, affaires et commerce se mette en place, dans lequel l'aide publique au développement n'a pas vocation à s'installer durablement dans le financement des opérations et n'a de sens qu'en fonction des liens établis avec les deux autres composantes. En effet, les études de cas indiquent que la nouvelle vague d'engagements chinois dans le secteur agricole est largement tirée par un motif commercial. Les centres de démonstrations agricoles et technologiques mettent de plus en plus l'accent sur les contraintes auxquelles ils vont faire face pour qu'ils soient financièrement autosuffisants (sans aide du gouvernement chinois). Et la question des modalités de transfert des technologies expérimentées dans les centres vers les agriculteurs familiaux reste entièrement posée et à ce jour sans réponse. Enfin, la pérennité du modèle se posera au moment du transfert de la gestion de ces centres aux autorités nationales dans un avenir plus lointain. Comment ce transfert sera-t-il réalisé ? Dans quelles conditions ? Si à ce jour les centres de démonstration sont de tailles modestes (à l'exception de celui présent en Côte d'Ivoire) ils devront certainement atteindre une taille critique nettement plus importante s'ils veulent devenir financièrement autonomes, fondement même de leur pérennité. Dès lors, l'acquisition de terres sera certainement nécessaire et les acteurs chinois risqueront comme tout autre investisseur d'être confrontés à des conflits fonciers avec les populations locales.

Quelles recommandations ?

La recommandation centrale s'articule autour de la connaissance et du partage d'expérience dans le secteur agricole. En premier lieu, il faut poursuivre cette accumulation de connaissance sur les pratiques des acteurs chinois dans les différents pays africains et institutions multilatérales. En second lieu, il faut partager les expériences respectives de la coopération chinoise et européenne avec les pays africains.

a) Poursuivre sur une base de partenariat, la connaissance des interventions chinoises dans le secteur agricole

La collecte de données sur la réalité des interventions publiques et privées de la Chine reste primordiale. L'établissement des faits, la perception de leurs contraintes et la connaissance des projets futurs méritent une attention continue, car les pratiques de ces acteurs sont dans une dynamique rapide. Cela permet une meilleure compréhension des logiques d'intervention des acteurs chinois.

Comme rappelé précédemment, le contexte actuel est marqué par un regain d'intérêt des bailleurs du CAD/OCDE pour l'agriculture, par la mise en haut de l'agenda du 11^{ème} FED de l'agriculture, par l'existence des programmes du NEPAD/CAADP qui se concrétisent dans les Programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA) et par une présence croissante de fonds privés : fonds de garanties, fonds d'investissements, assurances, partenariats publics-privés, etc. C'est dans ce contexte nouveau que s'inscrivent les interventions de la Chine que celles-ci soient publiques ou privées. Comment cette masse croissante de financement va-t-elle être absorbée par les économies sub-sahariennes ? Les processus d'élaboration des politiques publiques dans les pays africains s'en trouvent fortement modifiés et complexifiés. Au minimum, ce nouvel écosystème doit faire l'objet d'une réflexion d'ensemble.

b) Partager les expériences de coopération de l'Europe et de la Chine avec les pays africains

La volonté de partager les expériences sur le terrain est encore bien insuffisante alors que les chercheurs ou responsables politiques et ministériels en Chine participent à de nombreux réseaux, think tank, conférences, groupes de travail internationaux, etc. La fluidité des idées sur la coopération, sur les enjeux de développement agricole en Afrique est réelle, alors que celles sur les pratiques de coopération dans les pays africains ne l'est pas. De même que le niveau de coordination/concertation entre les centres chinois de recherche agronomique et les centres nationaux africains de recherche agronomique reste très faible. Pourtant, ces centres nationaux malgré leurs pertes de capacités financières, humaines et organisationnelles, ont accumulé des savoirs depuis plusieurs décennies. Or ces savoirs aussi bien sur les aspects techniques, agronomiques voire même dans plusieurs pays sur les politiques agricoles ne sont plus partagés et semblent même tombés dans l'oubli : on se trouve face à une absence de mémoire. Cette insuffisante collaboration se retrouve aussi à

l'échelle régionale entre ces centres de démonstration agricoles chinois et le CGIAR (Africa rice notamment).

Un partage d'expériences et de savoirs permettrait de construire la confiance entre acteurs européens, chinois et africains au niveau d'un pays. Par exemple, parmi les pays étudiés, le Sénégal pourrait être un pays dans lequel on pourrait envisager un séminaire où seraient présentées les expériences respectives en matière de coopération agricole et de politiques de développement rural. Ces échanges d'expériences seraient bénéfiques afin que chacun s'interroge sur ses propres pratiques mais permettraient aussi d'envisager des coopérations triangulaires.

Introduction générale

Cette analyse transversale des quatre études de cas menées en Côte d'Ivoire, Ethiopie, Sénégal et Togo a pour objet de mettre en valeur les traits communs et les spécificités propres à chacun des pays où interviennent les acteurs chinois dans le secteur agricole. Etablir les faits, comme rappelé dans les termes de références de l'étude CTA-CIRAD et comprendre les logiques d'un modèle de coopération qui se construit et les stratégies des multiples acteurs chinois publics et privés dans l'agro-industrie ou dans des entreprises de taille plus modeste.

Comme toute coopération, la Chine inscrit son action dans un complexe de relations géopolitiques qui a beaucoup évolué au cours des dernières décennies et en particulier depuis le début des années 2000. La première partie de cette synthèse revient sur un cadrage général des multiples présences chinoises dans le secteur agricole en Afrique subsaharienne. Cette vue d'ensemble aborde les contenus des différents FOCAC, la place de l'agriculture dans la politique chinoise de coopération, la diversification des interventions chinoises, le rôle prépondérant de la Chine dans les échanges internationaux de l'Afrique subsaharienne etc. La seconde partie de cette synthèse analyse le modèle de coopération qui se construit à partir des centres de démonstration agricole, basé sur le triptyque aide-commerce-affaires. Enfin, la troisième partie analyse les interventions des entreprises publiques et privées chinoises dans le secteur agro-industriel ainsi que les coopérations triangulaires menées le plus souvent avec un bailleur de fonds multilatéral.

I. Vue d'ensemble : le retour en force des années 2000

L'arrivée de la Chine en Afrique

La présence de la Chine est ancienne en Afrique. Elle a démarré dans certains pays dès les indépendances dans les années 1960. Dans d'autres, elle a pris le relais, au cours des années 1970 voire 1980, des importants programmes d'aide agricole que Taïwan avait mis en œuvre après les indépendances. Le retrait de nombre d'équipes agricoles taïwanaises pour des raisons politiques dans les années 1970 a été suivi de l'arrivée d'experts chinois. La République populaire de Chine a ainsi envoyé des milliers d'experts agricoles dans 18 pays africains d'octobre 1971 à 1983, en remplacement des équipes taïwanaises. Certains pays n'ont toutefois pas accepté à cette époque la venue d'experts agricoles de la République Populaire de Chine, comme le Cameroun, la Libye, le Swaziland et la Côte d'Ivoire.

La coopération agricole chinoise est caractérisée, dans les années 1960 et 1970, par l'appui à la création de grandes fermes d'Etat dont l'objectif principal est la production (vivrière ou

non), éventuellement accompagnée d'un projet agro-industriel. Dans tous les cas, l'objectif affiché est de contribuer à l'activité économique nationale et à la relance de la production agricole. Le fort pourcentage de fermes rizicoles montre que l'accent est mis sur l'amélioration de la sécurité alimentaire. C'est notamment le cas en Tanzanie avec les fermes de Mbarali et les fermes de riz de Ruvu, en Ouganda avec la ferme rizicole de Kibimba, en Guinée avec la ferme intégrée de Koba, au Mozambique avec les fermes de Matama et de Moamba, ou encore au Mali avec les fermes de Sukala pour le sucre et de Farako pour le thé. Quatre-vingt-dix projets chinois sont ainsi recensés en Afrique à cette époque, couvrant une superficie totale de plus de 40.000 hectares⁵. Le fonctionnement de ces grands projets était assuré par la Chine, les fermes restant propriété des Etats bénéficiaires.

Désengagement temporaire

Les années 1980 marquent un net retrait de la présence chinoise en Afrique, avec l'arrêt du financement de la grande majorité des projets productifs en cours, le retour en Chine des experts chinois expatriés et la rétrocession des fermes aux gouvernements concernés. Cette tendance se poursuivra au cours des années 1990.

L'activité des fermes, plutôt bonne au cours des années 1960-1970, périclité bien souvent après le désengagement chinois et le retour au pays des experts chinois. Les niveaux de production chutent de manière conséquente et les unités de production commencent à être financièrement déficitaires. Très peu de fermes parviennent à s'adapter à la nouvelle configuration et à être économiquement viables. Certaines fermes tombent à l'abandon, d'autres survivent au ralenti au gré des injections d'argent public.

Quelques modalités nouvelles de coopération apparaissent à cette époque, notamment en matière de formation. Les gros programmes antérieurs sont arrêtés et remplacés par des programmes à plus petite échelle et surtout plus flexibles. Des expérimentations agricoles sont entreprises dans les quelques fermes restantes encore gérées par des experts chinois. Les modalités d'intervention ne sont pas encore celles des centres actuels de démonstration agricole et les résultats sont loin d'être probants.

Le retour de la Chine dans les années 2000

L'affirmation de la puissance politique et économique chinoise dans les années 2000 se traduit notamment par un regain d'intérêt pour l'Afrique, et l'établissement de divers accords de coopération sino-africains. C'est dans ce contexte que sont mis en place les Forums de coopération Chine-Afrique (FOCAC), rencontres à périodicité régulière qui débutent en 2000 et se poursuivent depuis lors tous les trois ans.

⁵ <http://www.people.com.cn/GB/channel3/21/20000912/228785.html>

Jiang Zemin, alors chef d'État et président le premier Forum de coopération Chine-Afrique de Beijing (FOCAC de 2000), expose la vision d'une Chine revenue au premier plan des relations internationales :

« La Chine est le plus grand pays en développement du monde tandis que le continent africain regroupe, pour sa part, le plus grand nombre de pays en développement. Arrivée aujourd'hui à la charnière de deux siècles, de deux millénaires, l'Histoire apporte à la Chine, comme à l'Afrique, les chances d'un progrès plus significatif et place toutes les deux devant des défis jamais vus. Qu'en cet important moment historique, elles étudient à fond les moyens de renforcer leur coopération en vue d'un développement commun, cela exercera sûrement une grande influence, aussi profonde que durable, sur le développement des relations sino-africaines, l'impulsion de la coopération Sud-Sud et la promotion de l'avènement d'un nouvel ordre politique et économique international qui soit juste et rationnel »⁶.

La première phrase sera d'ailleurs reprise par son successeur, Hu Jintao, lors du FOCAC de 2006⁷. Ce dernier donne une nouvelle impulsion à la coopération sino-africaine en publiant, cette même année, en janvier, le Livre blanc sur la politique africaine⁸, puis en 2010 le Livre blanc sur les relations économiques et commerciales avec l'Afrique⁹, et surtout, en avril 2011, un Livre blanc consacré à l'aide à l'étranger¹⁰. Pour la première fois depuis 1949, le gouvernement chinois reconnaît *de facto* sa « solidarité » et sa « coopération » avec l'Afrique sous forme d'« aide ». Ce terme était auparavant réservé à l'aspect humanitaire (et dépendant uniquement du Ministère des Finances).

Derrière les discours politiques – et ces textes qui répondent pour partie aux critiques occidentales –, différents temps forts caractérisent l'évolution de la politique de coopération chinoise. Ils correspondent, de fait, aux Forums de coopération de 2000, 2003, 2006, 2009 et 2012, mais également à plusieurs faits structurels, ces socles ou assises sur lesquels et

⁶ JIANG, Zemin, *Allocution du président chinois Jiang Zemin à la cérémonie d'ouverture de la 1^{ère} Conférence ministérielle*, FOCAC 2000, 10 octobre 2000, <http://www.fmprc.gov.cn/zflt/fra/wjih/zyjh/t168996.htm>

⁷ HU, Jintao, *Discours de Monsieur Hu Jintao, président de la République populaire de Chine, à la cérémonie d'ouverture du sommet de Beijing du Forum sur la Coopération sino-africaine*, 4 novembre 2006, <http://www.politica-china.org/imxd/noticias/doc/1223293844DiscoursdeMonsieurHuJintao.pdf>

⁸ *China's African Policy*, 12 janvier 2006, http://english.peopledaily.com.cn/200601/12/eng20060112_234894.html

⁹ *China-Africa Economic and Trade Cooperation*, décembre 2010, http://english.gov.cn/official/2010-12/23/content_1771603.htm

¹⁰ *China's Foreign Aid*, avril 2011, http://english.gov.cn/official/2011-04/21/content_1849913.htm ; *China's Foreign Trade*, décembre 2011, http://www.gov.cn/english/official/2011-12/07/content_2014019.htm

autour desquels s'organise la coopération, notamment au milieu des années 1990 avec la création de l'*Exim Bank of China* (Tableau 1 ci-dessous).

La date charnière, relative à l'évolution politique de l'aide chinoise envers le continent africain, est celle de 1994. Cette année, le président Jiang Zemin lance la célèbre incantation « sortez ! » – et la Côte d'Ivoire obtient d'ailleurs son premier prêt avec intérêts, pour l'achat d'armes. Avec la création de la *China Development Bank*, de l'*Exim Bank of China*, la banque d'import-export, et l'introduction de ces prêts dits préférentiels dans le « paquet » (*package*) d'aide, la Chine libéralise et réorganise l'ensemble de sa politique d'aide à l'étranger. Cette inflexion est corroborée l'année suivante par la création du Fonds de soutien aux entreprises souhaitant investir à l'étranger. En deux années, le gouvernement central s'est doté d'institutions et de moyens orientés, « à but lucratif », qui vont impulser l'augmentation des échanges commerciaux sino-africains et des investissements publics chinois. Cette structuration économique de l'aide va bientôt bénéficier d'un soutien politique : le FOCAC.

Tableau 1 : Faits et dates clés dans la construction et l'évolution de l'aide chinoise

Fait	Année
Création de l' <i>Agricultural Development Bank of China</i>	1951
Sommet de Bandoeng en Indonésie	1955
Périple de Zhou Enlai et annonce des 8 principes	1964
Lancement de la politique de réforme	1978
Deng Xiaoping lance le mot d'ordre « un pays, deux systèmes »	1980
Deng Xiaoping lance la « construction du socialisme à la chinoise »	1982
Voyage de Zhao Ziyang et annonce des 4 principes ; fusion entre le ministère des Relations économiques extérieures et le MOFCOM	1982/1983
Le concept d'« économie de marché socialiste » est adopté	1992
Création de la <i>China Development Bank</i> et de l'<i>Exim Bank of China</i>	1994
Politique de Jiang Zemin (走出去) ; les prêts avec intérêts sont inclus dans l'aide chinoise	1995
Création d'un Fonds pour les entreprises investissant outre-mer	1996
Premier FOCAC (Beijing)	2000
La Chine entre dans l'OMC (Organisation mondiale du commerce)	2001
Deuxième FOCAC (Addis-Abeba) . Fusion entre le MOFCOM et le MOFTEC ; Orientations politiques de Hu Jintao (負責任的大国外交).	2003
Création du <i>China-Africa Business Council</i> (CABC)	2005
Troisième FOCAC (Beijing) ; le Conseil d'État chinois adopte 9 principes visant à standardiser le comportement des entreprises chinoises opérant à l'étranger ; Livre blanc sur la politique africaine	2006
Création du <i>China-Africa Development Fund</i> (CADF)	2007
Quatrième FOCAC (Sharm el-Sheikh)	2009
Livre blanc sur les relations économiques et commerciales avec l'Afrique	2010
Livre blanc sur l'aide étrangère	2011
Cinquième FOCAC (Beijing)	2012
Livre blanc sur l'aide étrangère	2014
Sixième FOCAC (Afrique du Sud)	2015

Les FOCAC

Désormais, la Chine dispose du cadre politique pour mener à bien son « entreprise africaine » : le Forum de coopération Chine-Afrique. Les FOCAC sont des :

« conférence[s] qui [ont] pour buts de mener des consultations sur un pied d'égalité, d'approfondir la connaissance mutuelle, d'élargir les terrains d'entente, de renforcer l'amitié et de promouvoir la coopération ». Ces sommets, ou Conférences, réunissent :

« les représentants de la Chine et des pays africains ayant des relations diplomatiques avec la Chine. Depuis, le FOCAC s'est institutionnalisé progressivement pour devenir aujourd'hui une plateforme importante de dialogue collectif et un mécanisme efficace de coopération pragmatique entre la Chine et les pays africains amis et donner un bon exemple de la coopération Sud-Sud »¹¹.

D'octobre 2000 à juillet 2012, cinq sommets se sont alternativement déroulés en Chine et en Afrique (cf. tableaux 1et2). Organisés tous les trois ans, ils réunissent désormais la grande majorité des États africains, qui étaient déjà 44 à visiter Beijing lors du premier, du 10 au 12 octobre 2000. Ces rencontres sont similaires aux Sommets franco-africains et, plus récemment, à ceux entre le Japon et l'Afrique, le premier Tokyo International Conference on African Development (TICAD) s'étant déroulé sept années plus tôt, soit en 1993. Durant ces deux journées, en octobre 2000, plus de 80 ministres de 44 États africains et 17 représentants d'organisations internationales et d'organisations régionales africaines, dont Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Union africaine(UA), acclamèrent le président chinois Jiang Zemin lors des discours d'ouverture et de clôture. Ce premier Forum voit la création d'un Conseil économique conjoint Chine-Afrique et d'un Fonds de mise en valeur des ressources humaines en Afrique. Soucieuses de mieux encadrer l'ensemble de l'aide et sa répartition, les autorités chinoises entreprennent une refonte globale du système en fusionnant, en 2003, le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique (MOFTEC) avec le ministère du Commerce (MOFCOM). Aux compétences élargies, ce dernier centralise, de fait, l'ensemble du processus en s'appuyant sur les institutions financières (*Exim Bank* notamment) et administratives ou techniques : les autres ministères techniques ayant un rôle consultatif et assistant la mise en œuvre des projets du MOFCOM, en particulier par leurs Départements d'aide au développement.

Trois années plus tard, le FOCAC se tient à Addis-Abeba en Éthiopie et réunit 70 ministres de 44 États et 6 chefs d'États africains sous la bienveillance de Wen Jiabao, Premier ministre chinois. Étaient également présents, les 15 et 16 décembre 2003, Alpha Oumar Konaré, président de l'UA, et un envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU. Cette même année

¹¹ Site Internet (<http://www.focac.org/fra/lttda/ltjj/t933524.htm>).

est celle du lancement, par le président Hu Jintao, de la « doctrine d'une grande puissance responsable ».

En 2006, les 4 et 5 novembre, de retour à Beijing, le Sommet voit pour la première fois la Côte d'Ivoire entrer dans le large cercle des partenaires africains de la Chine populaire. Cette fois, 48 États sont représentés. Ne reste donc plus que les cinq entretenant encore des relations avec Taïwan, dont le Malawi qui a reconnu, en 2007, le gouvernement mené par Wen Jiabao et Hu Jintao, désormais président. Nonobstant leurs liens avec Taïwan, les États africains reconnaissant Taipei sont invités en tant qu'observateurs, subtile procédure permettant aux uns d'évaluer la puissance chinoise, aux autres de faire passer des messages... La Côte d'Ivoire entre à point nommé dans ce grand rassemblement puisque c'est également l'année de la publication du Livre blanc – *La politique de la Chine à l'égard de l'Afrique* – et l'année de l'Afrique en Chine. Lors de ce troisième Forum et hormis l'annulation de dettes (pour 31 États et pour un montant de plus de 10 milliards de yuan), la Chine augmente le nombre de produits exemptés de taxes douanières, ces marchandises exportées des Pays les moins avancés (PMA) vers la Chine : de 190, ils passent à 440¹². En plus du *China Africa Business Council* (CABC) créé en 2005, les autorités se dotent d'un nouvel instrument financier et à vocation internationale, le *China-Africa Development Fund* (CADF). Ce dernier sera officiellement fonctionnel le 26 juin 2007¹³.

Du 8 au 9 novembre 2009, pour la quatrième Conférence sino-africaine, Charm el-Cheikh en Égypte est désignée pour accueillir 49 représentants africains. C'est un État de moins qu'en 2012, les 19 et 20 juillet, à Beijing. En Égypte, les États africains voient la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique intégrer le vaste éventail de domaines de coopération sino-africain. La Chine y déclare également soutenir ses partenaires dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La sixième Conférence se tiendra en décembre 2015 en Afrique du Sud : sauf revirement de situation, les 54 États africains n'y seront pas tous et officiellement représentés. Entre les Sommets de 2006 et 2012, trois Livres blancs spécifiques ou intégrant le continent africain ont donc été publiés sous la présidence de Hu Jintao. La Chine, à travers le Livre blanc du 12 janvier 2006, exprime par exemple :

« Renforcer sa solidarité et sa coopération avec les pays africains est de tout temps l'une des pièces maîtresses de la politique extérieure d'indépendance et de paix de la Chine. Fermement attachée au maintien et à l'épanouissement de l'amitié traditionnelle sino-africaine, et prenant en considération les intérêts fondamentaux des peuples chinois et africains, la Chine veille à établir et à développer un nouveau type de partenariat

¹² Ce mécanisme s'apparente à l'initiative *Tout sauf les Armes* (TSA) prise par l'Union européenne en 2000

¹³ Introduction du Fonds de développement Chine-Afrique, http://www.cadfund.com/fr/Article_List.aspx?columnID=99

stratégique avec l'Afrique, caractérisé par l'égalité et la confiance réciproque sur le plan politique, la coopération conduite dans l'esprit gagnant-gagnant sur le plan économique et le renforcement des échanges sur le plan culturel ».

L'aide étrangère chinoise (Livre blanc de 2011) se décompose aujourd'hui pour moitié en interventions sous formes de dons et prêts concessionnels et à 50 % environ en prêts avec intérêts. Ces derniers ne se distinguent guère des prêts octroyés par les bailleurs de fonds internationaux. Ils sont à 70 % orientés vers les infrastructures (61 % selon la Chine¹⁴). Entre 1949 et 2009, la Chine a par ailleurs annulé 312 dettes sur le continent africain – pour un montant de 190 milliards de yuans (environ 20 milliards d'euros). Toujours selon le document chinois, l'Afrique représenterait 82 % des dettes annulées à travers le monde et 35 États africains auraient bénéficié de la solidarité de Beijing. Le continent fait enfin figure de grand privilégié, captant, en 2009, plus de 45 % du total des aides apportées à l'échelle internationale (Asie 32,8 %, Amérique latine et Caraïbes 12 et 7 %). Les différents travaux tentant de quantifier l'aide globale chinoise au continent africain se heurtent à de nombreuses difficultés. Les chercheurs et les analystes n'intègrent pas de manière homogène les multiples composantes de l'aide (prêts, dons, prêts avec intérêts, remises de dette, investissements publics et de portefeuille...). De fait, les estimations divergent.

Tableau 2: Les plans d'action des Forums de coopération sino-africains entre 2000 et 2012¹⁵

FOCAC	Principales conclusions et effets d'annonce
2000 à Beijing	Échanges et volontés multilatérales de coopération dans les domaines politique, économique, commercial, culturel, éducatif, sanitaire, touristique, financier, du développement des ressources humaines, des échanges entre les jeunes, de la protection de l'environnement, de l'énergie, etc. Annulation de dettes envers 32 PPT (Pays pauvres très endettés) et PMA (Pays les moins avancés) pour 1,2 milliard de dollars
2003 à Addis-Abeba	Exemption de droits de douane sur 190 produits ; Formation de 10 000 professionnels ; Festival international « Rendez-vous à Beijing » ; Festival des « jeunesses chinoises et africaines » ; Tournée de la « culture chinoise en Afrique » ; Essor du tourisme ; Programme de jeunes volontaires chinois en Afrique ; Intensification de la coopération dans de multiples domaines
2006 à Beijing	Doublement de l'assistance ; 5 milliards de dollars de crédits préférentiels ; Annulation massive de dettes ; Fonds de développement sino-africain (5 milliards également) ; Exemption de droits de douane sur 440 produits ; Création de zones de libre-échange en Afrique ; Formation de 15 000 professionnels ; Doublement des bourses universitaires ; Envoi de 100 agronomes et ouverture de 10 centres pilotes ; Construction de 100 hôpitaux ; Don de 30 millions de dollars pour la lutte contre le paludisme ; Construction de 300 écoles ; Envoi de 300 jeunes volontaires
2009 à Charm	Partenariat de lutte contre le changement climatique ; Construction de 100

¹⁴ Livre blanc de 2011 : http://english.gov.cn/official/2011-04/21/content_1849913_4.htm

¹⁵ Le FOCAC de décembre 2015 se déroulera en Afrique du Sud

el-Cheikh	projets d'énergie renouvelable ; 10 milliards de crédits préférentiels (<i>Exim Bank</i>) ; 1 milliard d'aides aux PME (Petites et moyennes entreprises) ; Suppression des droits de douane à 95 % pour les PMA ; Ouverture de 10 nouveaux centres pilotes (20 dont 2 en Côte d'Ivoire) ; Envoi de 50 missions agricoles ; Former 2 000 techniciens agricoles ; Former 3 000 infirmiers et médecins ; Construire 50 écoles ; Former 1 500 directeurs d'école et enseignants ; Atteindre 5 500 bourses universitaires ; 100 bourses pour des post-doctorants ; 100 projets pilotes de recherche scientifique
2012 à Beijing	20 milliards de crédits préférentiels (<i>Exim Bank</i>) ; Adhésion de l'Union africaine au FOCAC ; Coopération judiciaire et politique (partis) ; Coopération en matière de paix et de sécurité ; Suppression des droits de douane à 97 % pour les PMA ; Ligne de crédit supplémentaire de 20 milliards de dollars ; Programme « Talents africains » pour former 30 000 Africains ; Atteindre 18 000 bourses ; Envoi de 1 500 médecins ; Intensification de la coopération culturelle (Instituts Confucius) et entre médias ; Intensification de la coopération « intellectuelle » et entre <i>Think Tanks</i>

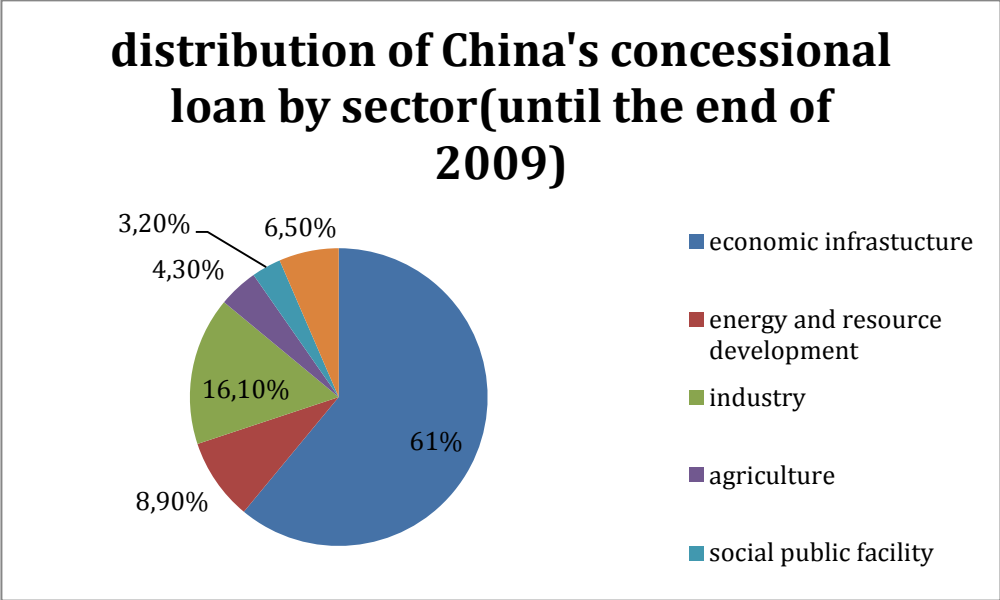
Source : <http://www.focac.org/fra>

Comme rappelé ci-dessus, les différents FOCAC abordent bon nombre de secteurs dans lesquels la Chine interviendra. L'agriculture est effectivement présente (cf. annexe 2 détaillant la place de l'agriculture dans les différents FOCAC) mais le sommet de 2006 met tout particulièrement l'accent sur ce secteur et donne lieu à de nombreux engagements de la part de la coopération chinoise dans des domaines tels que le renforcement de capacité, l'agro-industrie et la réalisation d'infrastructures agricoles. Et l'une des annonces phare de ce sommet est la mise en place progressive de centres de démonstration technologique agricole à travers toute l'Afrique.

Une place modeste mais affirmée de l'agriculture dans le dispositif chinois de coopération

Les informations chiffrées contenues dans les deux Livres Blancs sur l'aide (publiés respectivement en avril 2011 et juillet 2014) montrent qu'il est toujours délicat d'obtenir, dans le cas de la Chine, des statistiques fiables qui permettraient une comparaison avec les chiffres « normés » tels qu'établis au sein du CAD/OCDE pour les pays membres. La Chine préfère en effet énumérer et additionner des projets non comparables par leur ampleur plutôt que de communiquer les montants globaux des décaissements qui permettraient de quantifier l'aide totale à l'Afrique et sa répartition par secteurs. On apprend ainsi que, jusqu'en 2009, la Chine a mis en œuvre 221 projets d'aide à l'agriculture dans les pays en développement, dont 35 fermes, 47 centres d'expérimentation et de promotion des technologies agricoles, 11 projets d'élevage, 15 projets de pêche, 47 projets d'irrigation, 66 autres projets agricoles et a également fourni du matériel agricole. De 2010 à 2012, la Chine a mis en œuvre 49 projets dans l'agriculture, dont 25 centres de démonstration agricole, 21 projets d'irrigation et 2 projets de transformation des produits agricoles.

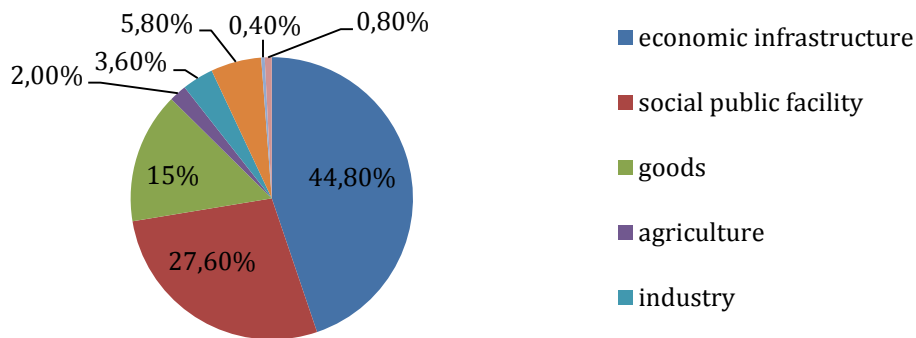
En dépit d'une présentation très descriptive du dispositif de coopération, le Livre blanc de 2011 propose quelques chiffres agrégés. L'agriculture représentait 4,3 % du total des prêts concessionnels cumulés jusqu'en 2009, soit environ 52,6 millions \$US pour tous les pays en développement. L'aide à l'Afrique en 2009 représenterait près de 46% de l'aide totale de la Chine.



Les données chiffrées du second Livre blanc de juillet 2014¹⁶ portent sur la période récente de 2010 à 2012. Il y est mentionné que l'aide chinoise allouée à l'Afrique sur cette période a été de 7,7 milliards \$US, soit 52 % de l'aide totale chinoise. On assisterait donc à une concentration relative de l'aide chinoise à destination du continent africain. Sur le plan de la ventilation sectorielle, les deux principaux secteurs de concentration de l'aide chinoise sont les infrastructures et les services sociaux, avec une part respective de 44,8 et de 27,6 %. Le secteur agricole ne recevrait que 2 % de l'aide chinoise à l'Afrique.

¹⁶ <http://www.chinanews.com/gn/2014/07-10/6371041.shtml>

Distribution of China's foreign aid by sector 2010-2012



Les montants alloués à l'agriculture sont certes relativement modestes¹⁷, mais ils sont loin d'être négligeables dans un contexte où les besoins de financement de l'agriculture par les PMA restent importants du fait d'un désengagement des bailleurs de fonds du CAD/OCDE de ce secteur entre le milieu des années 1980 et la crise alimentaire de 2008¹⁸. La coopération agricole chinoise n'est donc pas « massive » financièrement, ni « spectaculaire » comme elle peut l'être dans la réalisation d'infrastructures urbaines, portuaires, aéroportuaires. Mais cette coopération est plutôt incrémentale en se diversifiant rapidement sur ses objets et en affirmant ses spécificités : elle concerne aussi bien les processus d'élaboration des projets que les produits concernés et leurs destinations. En effet, les interventions se retrouvent sur un nombre croissant de sous-secteurs agricoles à la fois pour répondre aux demandes de différents marchés qu'ils soient chinois (coton, arachide, manioc, soja, vin notamment), internationaux (hévée, cacao) ou encore locaux voire régionaux en Afrique (sucre, maraîchage, riz, volailles, porcs, poissons).

Le positionnement de l'aide agricole chinoise tient compte de ses propres enjeux agricoles et alimentaires, mais aussi des opportunités du marché international. La destination première de la production de manioc des entreprises chinoises est l'alimentation des populations locales, mais une partie de cette production serait destinée à être transformée en amidon (cas au Cameroun) pour le marché chinois, ou encore pour être transformée en éthanol (cas au Bénin) pour le marché européen. Les interventions de la Chine dans le secteur du coton, de plus en plus importantes notamment au Mozambique, en Zambie, au Malawi et au Mali, sont directement liées aux énormes besoins de l'industrie textile chinoise. Une partie de la production d'arachide au Sénégal a quant à elle été récemment achetée par divers entrepreneurs ou investisseurs chinois afin d'être vendue sur les marchés internationaux.

¹⁷ http://jica-ri.jica.go.jp/publication/assets/JICA-RI_WP_No.78_2014.pdf

¹⁸ Certes, on constate un regain d'intérêt depuis cette date dans plusieurs pays et par certains donateurs tels que l'AFD, la Banque mondiale ; globalement l'APD à destination de l'Afrique sub-saharienne en 2012 et dans le secteur agricole représentait environ 5% de l'APD totale des pays du CAD/OCDE.

Enfin, les présences marquées de la Chine dans le secteur de l'hévéa au Cameroun mais aussi en Côte d'Ivoire sont directement connectées aux marchés internationaux tout comme les présences chinoises dans la filière cacao en Côte d'Ivoire.

L'importance accordée par la coopération chinoise au secteur agricole est attestée par les orientations présentées dans le dernier Livre blanc de 2014 mais aussi par les récentes déclarations¹⁹ du Professeur Fu Wenge du ministère de l'Agriculture. Les multiples travaux recensés dans la lettre éditée sur une base régulière par les professeurs Xu Xiuli²⁰, Li Xiaoyun et Wang Yihuan montrent une production et circulation des idées, réflexions entre la Chine et le reste du monde. Il en est de même avec le nombre élevé de chercheurs et doctorants chinois travaillant sur cette question de la coopération agricole de la Chine en Afrique et menant le plus souvent des analyses comparatives entre politiques chinoise et européennes de coopération à l'égard de l'Afrique²¹. Un autre indicateur peut attester ces présences croissantes de la Chine dans le secteur agricole ; il concerne le nombre élevé de formations dispensées en Afrique mais aussi en Chine de techniciens ou ingénieurs en agriculture et agronomie. Il en est ainsi au Sénégal, Ethiopie ou encore en Côte d'Ivoire. Enfin, les réseaux de recherche²² tel que « Chinese in Africa- Africans in China » illustrent aussi cette fluidité internationale des chercheurs, des idées et l'intérêt porté par les autorités chinoises à ces axes de recherche relatifs aux politiques de coopérations agricoles en Afrique face aux enjeux auxquels est confronté le sous continent sub-saharien. Les milieux académiques en Chine produisent du savoir sur les questions de développement agricole et de coopération²³ et participent d'une manière ou d'une autre aux décisions prises par le gouvernement chinois.

Des échanges commerciaux en forte croissance

Le développement des relations sino-africaines se manifeste aussi par une explosion des flux commerciaux comme analysé en détail dans le rapport n° 1/6 de cette étude CTA-CIRAD ;

¹⁹ <http://www.farmlandgrab.org/post/view/23904-china-s-engagement-with-african-agriculture>

²⁰ China's Sustainable Overseas Agricultural Cooperation (CSOAC). An Annotated Bibliography and Latest News. An Academic Network on China's Overseas Agricultural Cooperation, n° 7, 30 janvier 2015. Website of Research Center for International Development (RCID) at China Agricultural University : http://rcid.cau.edu.cn/art/2015/2/6/art_7631_352487.html

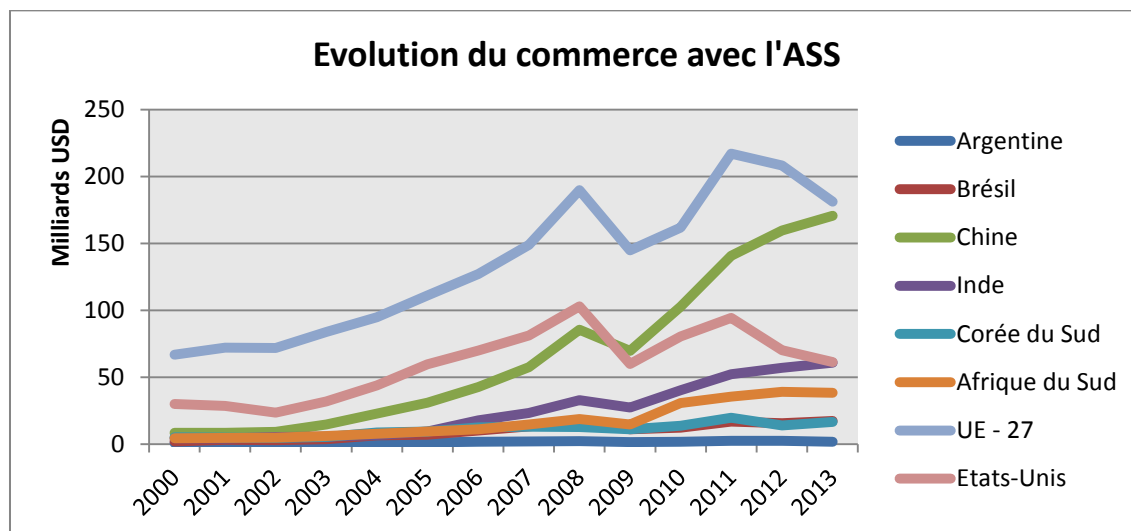
²¹ Cf. notamment les travaux présentés lors du séminaire organisé par D. Brautigam à John Hopkins University en mai 2014

²² https://s3.amazonaws.com/ssrc-cdn1/crmuploads/new_publication_3/%7B392EA92D-FF5E-E111-B2A8-001CC477EC84%7D.pdf, <http://china-africa.ssrc.org/>

²³ Voir par exemple les travaux du China International Development Research Network (CIDRN).

aujourd'hui, le total des échanges commerciaux (importations et exportations) de la Chine avec l'Afrique sub-saharienne rejoint en 2014²⁴ celui de l'Union européenne ce qui n'était pas le cas..., il y a seulement cinq ans²⁵ (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Evolution du commerce international de l'Afrique sub-saharienne



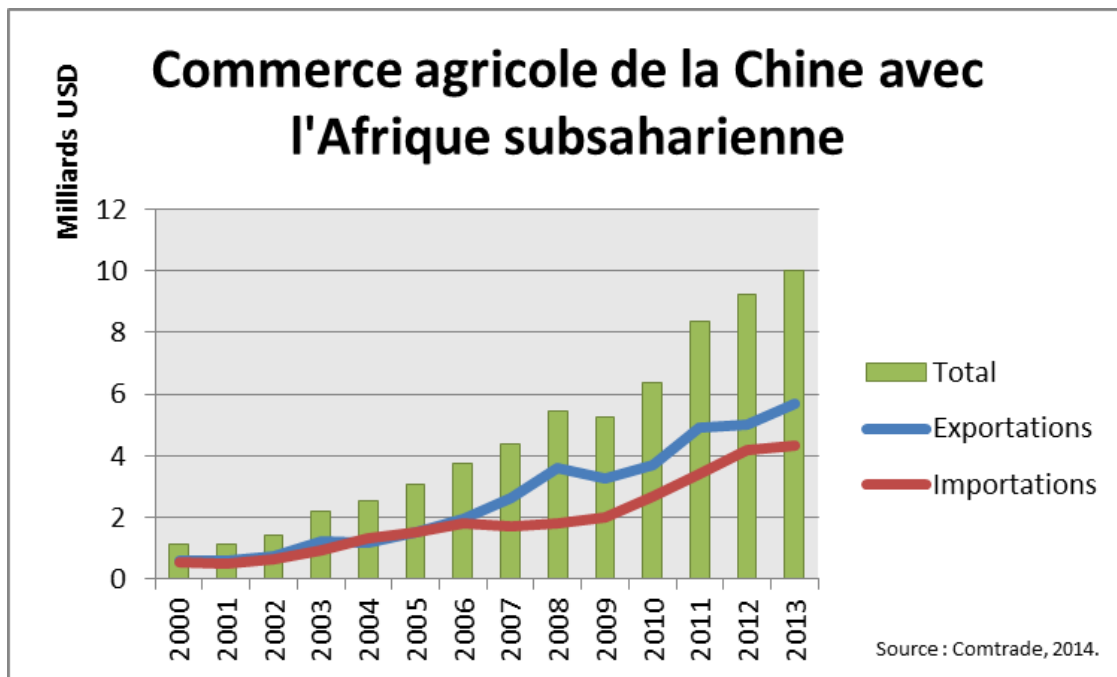
Source : COMTRADE et Rapport CTA-CIRAD n°1/6

Les échanges agricoles connaissent également une forte croissance (cf. Graphique 2), dans un rapport de 1 à 9 entre 2000 et 2013, toutefois inférieur à celui du commerce tous biens confondus. Les exportations agricoles de la Chine passent, sur cette période, de 0,58 à 5,6 milliards de US\$, les importations de 0,54 à 4,3 milliards de US\$. Le solde commercial de la Chine, déficitaire au niveau global, est donc légèrement positif dans le cas des produits agricoles depuis 2006. Compte tenu de la moindre augmentation relative des flux agricoles, la part de l'agriculture dans le commerce sino-africain se réduit de 13,2 % en 2000 à 5,8 % en 2013.

²⁴ Selon COMTRADE le volume des échanges entre l'UE et l'Afrique subsaharienne en 2014 atteint 206 milliards \$US alors que celui entre la Chine (y.c. Hong Kong) et l'Afrique subsaharienne atteint 197 milliards \$US.

²⁵ Les données publiées par le Global Trade Atlas (2014) et analysées par le TRALAC indiquent des volumes à peu près identiques. <http://www.tralac.org/images/docs/4795/africa-china-synopsis.pdf>

Graphique 2 : Commerce international des pays d'Afrique sub-saharienne en produits agricoles



Source : COMTRADE et Rapport n°1/6

Une évolution des modalités d'intervention

Le retour de la Chine en Afrique depuis le début de la décennie 2000 s'accompagne de nouvelles modalités d'intervention. La coopération chinoise réinvestit certains des projets productifs qu'elle avait délaissés, mais les conditions de ce retour sont très différentes de celles qui prévalaient alors. Le nouveau partenariat mis en place mobilise des entreprises privées chinoises bénéficiant de financements publics et associées à des investisseurs nationaux sous forme de joint-ventures. Les gouvernements chinois successifs ont tiré les leçons des expériences passées ; ils se sont notamment rendus compte que la coopération agricole en Afrique ne pouvait être ni uniquement sous forme d'aide ni un engagement seulement commercial (Tang, 2013), l'agriculture nécessitant d'importants investissements. Le retour sur investissement est généralement long et le risque commercial dans l'agriculture est élevé, le risque climatique étant par définition non maîtrisable. Les grands projets de coopération financés par la Chine nécessitent des investissements lourds (financiers, techniques, humains etc.), qui ne peuvent pas être soutenus uniquement par des fonds publics. Dans le même temps, les investisseurs privés ne sont pas très intéressés par l'agriculture, car les investissements dans le commerce ou l'industrie ont un rendement plus élevé et un retour sur investissement plus rapide. En conséquence, le sommet 2006 de Pékin a annoncé un nouveau plan de développement des centres de démonstration agricoles dans les pays africains et un soutien aux entreprises chinoises afin qu'elles investissent en Afrique. Ce plan est basé sur une combinaison entre aide au développement et investissement. Le

gouvernement espère que le nouveau modèle pourra améliorer la soutenabilité des projets d'aide et permettre aux entreprises chinoises de se développer en Afrique.

Le Livre blanc de 2014 révèle un autre aspect de la politique de coopération de la Chine qui semble traduire une évolution importante dans l'histoire de l'aide de ce pays. La Chine a envoyé des experts agricoles de haut niveau et des équipes de technologie agricole dans les pays en développement afin de participer à l'élaboration de leurs plans de développement national de l'agriculture. Ceci est une rupture avec la politique affichée de non-ingérence dans la construction et les choix politiques nationaux, et se rapproche des modalités d'assistance techniques pratiquées par d'autres coopérations bilatérales. Par exemple, au Bénin, les experts chinois ont contribué à la rédaction de la loi sur l'agriculture ; au Botswana et en Guinée-Bissau, des experts chinois ont participé à la rédaction du plan de développement agricole ou contribuent à rédiger des diagnostics sur plusieurs filières (riz, sésame, canne à sucre etc.) comme en Ethiopie. Il en est de même en Mauritanie où des experts chinois ont contribué à la construction du centre d'analyse du secteur agricole.

La pluralité des modes d'intervention

La base de données (sous format Excel) réalisée par le CIRAD dans le cadre des contrats avec le CTA et l'AFD en 2014 recense 250 projets publics et privés dans le secteur agricole financés par des fonds chinois²⁶. Elle porte sur l'Afrique de l'ouest et l'Afrique australe et permet de répondre à plusieurs interrogations : quels projets dans quels pays et quels secteurs ? Quels sont les centres de démonstration ? Quelles sont les acquisitions foncières ? S'agit-il d'une coopération triangulaire ? etc. Mais surtout cette base qualifie chaque projet selon son statut : réalisé, en cours, prévu ou encore non vérifié. Tous les projets recensés ont été vérifiés suite aux différentes missions dans les pays ou en contactant directement des chercheurs du CIRAD présents dans les pays.

En termes de localisation géographique, plus des trois quarts des projets se trouvent en Afrique de l'Ouest.

Tableau 3 : Nombre de projets agricoles chinois par région

Afrique de l'Ouest	Afrique Australe	Total
191	59	250

Source: Base données -CIRAD-CTA-AFD

²⁶ Plusieurs informations recensées dans cette base ont été obtenues grâce aux missions effectuées par Xavier Aurégan, Peggy Frey et Charlotte Francke dans le cadre du contrat CTA-CIRAD.

Cette base de données contient des informations sur les projets agricoles chinois publics mais aussi privés. La mesure des apports publics s'avère difficile²⁷ car la définition d'aide publique au développement (APD) utilisée par la République populaire de Chine ne répond pas exactement aux critères du CAD/OCDE. De même, les apports privés sont difficiles à recenser car de nombreux petits entrepreneurs dans le secteur agricole échappent assez largement au travail de recension. C'est par exemple le cas en Zambie²⁸ où il existerait une trentaine de fermes privées dont les superficies sont très différentes allant de 2 à 1000 ha environ, gérées par des immigrants chinois ; les plus anciennes datent de plus de 25 ans, mais la majorité sont plus récentes (2008-2010) et sont très diverses dans leurs sources de financement, la nature de leurs opérations et leur mode de gestion. Il en est de même en Côte d'Ivoire où il y aurait un peu moins de 30 entreprises privées dans l'agriculture, sans que celles-ci ne bénéficient d'un quelconque soutien public. Cependant, il n'existe pas de liste exhaustive de ces fermes et donc les informations dans la base de données risquent d'être incomplètes à cet égard.

Une analyse des projets recensés montre une répartition à peu près équivalente entre apports publics et apports privés, tout en sachant la difficulté à déterminer si une entreprise chinoise est publique ou privée. De nombreuses entreprises publiques créent en effet des filiales et sous-filiales dont la gestion est de droit privé, mais qui continuent à recevoir des soutiens publics²⁹.

Tableau 4 : Répartition des projets publics/privés

	APD ³⁰	Apports privés	Autres apports publics	Total
Chine – Afrique de l'ouest	96	90	2	188
Chine – Afrique australe	24	32	3	59
Total	120	122	5	247

Source: Base données CIRAD- CTA-AFD, 2014

²⁷ Pour davantage d'informations on consultera les publications du PNUD à Pékin : www.cn.undp.org

²⁸ Solange Guo Chatelard et Jessica M. Chu, « Chinese agricultural engagements in Zambia : a grassroots analysis », Policy Brief n°04/2015

<https://saiscari.files.wordpress.com/2014/10/sais-cari-brief-4-january-2015.pdf>

²⁹ Pour plus de détails sur ce point, voir Thierry Pairault, « Les entreprises chinoises sous la tutelle directe du gouvernement illustrées par leur investissement en Afrique », *Revue de la régulation*, 13, 1^{er} semestre 2013, à <http://regulation.revues.org/10195>.

³⁰ Dons ou prêts concessionnels publics.

Les pays bénéficiaires ou destinataires de ces projets peuvent être classés en trois catégories en fonction de la fréquence observée. Dans un premier groupe, on trouve les pays qui concentrent le plus de projets chinois : le Mozambique, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Ghana et le Mali. Autour de 10% des projets agricoles chinois a été ou est destiné à chacun de ces pays. Dans le deuxième groupe, on retrouve des pays intermédiaires comme la Zambie, le Nigéria, le Sénégal ou le Togo. Enfin, les pays dans lesquels le nombre de projets est relativement limité. Celui-ci inclut des pays de taille plus modeste comme le Cap Vert et le Malawi ou d'autres comme la Gambie qui n'a établi des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine qu'en 2013.

Tableau 5 : Répartition des projets par pays

Pays d'Afrique de l'ouest	Nombre de projets	Pays d'Afrique australe	Nombre de projets
Benin	25	Angola	5
Côte d'Ivoire	21	Botswana	2
Cameroun	21	Mozambique	26
Cap Vert	2	Malawi	1
Ghana	22	Namibie	1
Guinée	4	Afrique du Sud	6
Guinée-Bissau	4	Zambie	14
Gambie	2	Zimbabwe	4
Liberia	5		
Mali	19		
Mauritanie	10		
Niger	3		
Nigeria	14		
Sénégal	14		
Sierra Léone	11		
Togo	13		
Total	190	Total	59

Source: Base données AFD-CIRAD, novembre 2014

Les interventions sectorielles de la Chine en Afrique de l'Ouest et Australe sont assez diversifiées. La partie la plus importante concerne des projets productifs dans des fermes. La majorité des projets sont vivriers, principalement en riziculture dans plusieurs pays mais aussi maraîchage et, dans une moindre mesure, des projets piscicoles ou viticoles (en Afrique du sud) ou à vocation industrielle (traditionnellement le sucre et, de plus en plus, le manioc pour l'exportation d'amidon voire d'éthanol). Les interventions dans le secteur du

coton (Mali, Mozambique, Malawi, Zambie et initiative Cotton 4) sont de plus en plus importantes tout comme celles sur l'arachide (Sénégal).

Les projets de production agricole représentent plus du tiers des 250 projets et la majorité de ces productions sont, contrairement à une idée reçue, destinées aux marchés nationaux et régionaux africains, avec parfois un focus vers les consommateurs chinois installés dans ces pays. La production vivrière, le maraichage, le sucre de canne, sont ainsi avant tout destinés à la consommation locale ou de proximité et non majoritairement orientés vers le marché chinois. A l'inverse, le coton ou la production vinicole (d'Afrique du Sud) sont plus particulièrement ciblés vers la Chine, de même que l'arachide vers les marchés internationaux ou l'hévéa à destination des firmes multinationales (Firestone, Continental etc.).

Une autre partie importante de ces projets concerne les soutiens à la recherche et à la vulgarisation agricole. Dans cette optique s'inscrivent les centres de démonstration agricoles (cf. ci-dessous), aujourd'hui 25 sur la totalité du continent qui ne sont pas encore tous en activité. La mise en place de ces centres évolue rapidement en fonction bien sûr des difficultés rencontrées mais surtout des décisions politiques. Ainsi, suite aux voyages des présidents malien et sénégalais en 2014 en Chine il a été convenu que des centres de démonstration seraient installés dans ces deux pays. Avec plusieurs autres projets de formation (bourses, recherche, stagiaires en Chine etc.), ces interventions représentent 1/5ème des projets agricoles chinois dans ces deux régions.

Une autre modalité d'intervention concerne les acquisitions foncières. Objet de controverses du fait que l'on dispose de données toujours délicates à manipuler voire à interpréter de façon fiable, on recense à partir de la Landmatrix et de nos observations de terrain environ 188.000 hectares en 2014 dans 10 pays de ces deux régions qui seraient exploités par des acteurs chinois. On relèvera que ces superficies sont assez faibles comparées à celles acquises par les Etats-Unis, l'Europe voire les pays du Golfe³¹. Dans les quatre pays étudiés dans ce rapport ainsi que dans la plupart des autres pays, la Chine ne procède pas à des acquisitions foncières à grande échelle à ce jour.

D'autre part, un tiers des projets concernent le développement agricole à travers de la fourniture d'intrants agricoles, le transfert de machines agricoles et des projets de génie rural pour augmenter ou améliorer l'accès aux ressources en terres ou en eau tels que l'aménagement de bassins fluviaux. Ce sont le plus souvent des opérations ponctuelles de plus ou moins grande ampleur.

³¹ Gabas J.J. 2014, La Chine est-elle un accapareur de terres en Afrique ? *Futuribles* (398) : 25-36.
<http://www.futuribles.com/fr/base/revue/398/>

Enfin, une dernière forme d'intervention relativement récente concerne les coopérations triangulaires. Celles-ci sont établies entre la Chine, un Etat en Afrique et un bailleur de fond qu'il soit bilatéral ou multilatéral. Il en est ainsi avec la FAO (8 projets) ou le FIDA (1 projet au Mozambique) ou encore avec la Banque mondiale (au Cameroun). Cette modalité d'intervention encore relativement peu fréquente fait l'objet de développements dans la dernière partie de cette synthèse.

II. Les centres de démonstration agricole, emblème de la présence chinoise en Afrique

La mise en place progressive des centres de démonstration agricole selon un schéma standard

L'histoire des Centres chinois de démonstration agricole en Afrique commence avec le FOCAC de 2006, au cours duquel leur création est annoncée (cf. ci-dessus). La Chine propose à tous les pays africains qui le souhaitent de financer l'installation d'un centre destiné à conduire des expérimentations agricoles et à diffuser les techniques expérimentées une fois que leur efficacité est avérée. L'annonce initiale de 2006 portait sur la réalisation de 10 centres, mais leur nombre a été successivement porté à 14, puis 20 et maintenant 25 d'ici la fin 2014. L'évolution de l'offre chinoise tient compte de l'intérêt manifesté par les pays africains à voir se développer ce type de centre et le modèle y afférant dans leur pays.

La proposition chinoise repose sur l'idée de transfert du modèle technico-économique des fermes chinoises traditionnelles en Chine, et définit trois exigences aux centres de démonstration. Tout d'abord, ils doivent susciter un intérêt pour les nouvelles technologies et en conséquence se doivent de les transférer. Deuxièmement, ils doivent donc avoir une composante formation en direction des paysans locaux. Enfin, ces centres doivent être soutenables. Pour atteindre ces différents objectifs, la mise en place et le fonctionnement de chaque centre sont prévus selon un schéma en cinq phases :

- Phase 1 : construction du centre, incluant les différents bâtiments nécessaires à son fonctionnement (bâtiment administratif, salles de cours, laboratoires, dortoirs) ainsi que les infrastructures liées aux activités d'expérimentation agricole (parcelles expérimentales, structures de stockage et de transformation, hangars pour le machinisme agricole). La construction du centre est assurée par financement chinois sur don ;
- Phase 2 : démarrage des activités d'expérimentation agricole, portant sur des tests variétaux ainsi que sur des itinéraires techniques. Le financement est toujours assuré par la partie chinoise ;
- Phase 3 : poursuite des expérimentations agricoles et démarrage des activités de formation/vulgarisation. Le financement est encore au moins pour partie à charge de

la partie chinoise, mais un co-financement est demandé aux autorités nationales pour les activités de formation/vulgarisation ;

- Phase 4 : poursuite de la gestion/pilotage du centre par la partie chinoise, mais arrêt des financements. Le centre doit être financièrement auto-suffisant en générant des ressources couvrant ses frais de fonctionnement ;
- Phase 5 : départ de la partie chinoise et remise du centre aux autorités nationales.

La mise en place de ces centres est récente depuis les annonces du FOCAC de 2006, bien que certains soient en activité depuis plus longtemps du fait des changements dans les relations diplomatiques avec certains pays (Côte d'Ivoire et Sénégal notamment) et la Chine. Il y a bien une dynamique en cours, mais le recul est encore insuffisant pour avoir une vue complète de l'ensemble du processus. Le tableau n°6 fait le point sur le degré d'avancement des centres dans les 25 pays.

Tableau n°6 : Les centres de démonstration agricoles en Afrique

Pays	Compagnie chinoise	Processus	Superficies
Afrique du Sud	China National Agricultural Development Group	Janvier 2011 remis	La surface de construction est de 3.000 mètres carrés
Angola	Xinjiang Beixin Group	Octobre 2012 accord signé	54 hectares
Bénin	China National Agricultural Development Group	Février 2010 construction terminée	60 hectares
Cameroun	Shannxi Agriculture Group, après Shannxi Overseas Investment	Janvier 2010 construction terminée	100 hectares
Centrafrique	China Shanxi International Economic & Technical Cooperation Corp.	Décembre 2012 construction commencée	Non décidé
Congo	Chinese Academy of Tropical Agricultural Science	Mars 2011	59 hectares
Côte d'Ivoire	China Liaoning International Economic and Technical Cooperation Group (CLIC) et COMPLANT	Février 2012 étude de faisabilité	Centres de Guiguidou, décidé Yamoussoukro et Korhogo, prévus.
Erythrée	Non décidé	Etude de faisabilité	Non décidé
Ethiopie	Guangxi Bagui Agricultural Technology Ltd.	Novembre 2012 remis	52 hectares
Guinée Equatoriale	Jiangxi Ganliang Industrial Ltd.	Pas de données	Pas de données
Libéria	LongPing High-Tech Group	Juillet 2010 remis	La surface de construction est de 26.000 mètres carrés
Madagascar	Hunan Academy of Agricultural Science	Pas de données	Pas de données

Malawi	Qingdao Ruichang Cotton Company	Juillet 2012 construction commencée	50 hectares
Mali	Jiangsu Redbud Spinning Technology Ltd.	Juillet 2012 construction commencée	20 hectares
Mauritanie (centre agricole)	Mudanjiang Yanlin Farm Technology Ltd.	Novembre 2012 bases pour la construction	50 hectares
Mauritanie (Centre d'élevage)	Non décidé	Etude de faisabilité	Non décidé
Mozambique	Hubei Lianfeng Overseas Agricultural Development Ltd.	Juillet 2011 remis	52 hectares
Ouganda	Sichuan Huaqiao Phoenix Group Ltd.	Décembre 2010	La surface de construction est de 3.000 mètres carrés
République Démocratique du Congo	Zonergy Company Limited	Juillet 2012 bases pour la construction	60 hectares
Rwanda	Fujian Agricultural et Forestry University	Aout 2011	22.6 hectares
Sénégal	Province du Hubei. Yichang International Economic and Technical Cooperation (ITD)	Depuis 2006	Podor et Sangalkam, réalisés D'autres centres de démonstration envisagés lors de la commission mixte Sino-sénégalaise de septembre 2014.
Soudan	China Shandong International Economic & Technical Cooperation Group Ltd. Shandong Academy of Agricultural Sciences	Juin 2011 remis	65 hectares
Tanzanie	Chongqing Zhongyi Seed Co., Ltd.	Avril 2011 remis	62 hectares
Togo	Jiangxi Zhongmei Engineering Construction Co., Ltd	Avril 2012 remis	10 hectares. Région de kara et Centre de Sanguera
Zambie	Jilin Agricultural University	Janvier 2011 remis	120 hectares
Zimbabwe	Chinese Academy of Agricultural Mechanization Sciences	Avril 2012	109 hectares

Source : Les auteurs. Les pays et centres surlignés en « vert » ont fait l'objet d'études approfondies de la part du CIRAD.

Les centres sont d'ores et déjà opérationnels dans 11 pays : Côte d'Ivoire, Ethiopie, Libéria, Togo, Bénin, Cameroun, Sénégal, Zambie, Zimbabwe, Mozambique et Afrique du Sud ; ils sont en construction au Mali et au Malawi et un accord a été signé en Angola. D'autres centres sont envisagés en plus de ceux déjà existants au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Les différentes études de cas menées en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, au Sénégal et au Togo décrivent l'avancement de la mise en œuvre des centres dans chacun des pays. Au Togo, deux projets de recherche et/ou de démonstration agricole sont en cours : l'un dans la région de Kara, l'autre sur le Centre de Sanguera. Une équipe de 3 à 4 experts chinois, un directeur et un interprète sont affectés depuis 2006 à l'Institut togolais de recherche agricole (ITRA). Le centre de démonstration agricole de Sanguera en activités depuis 2012 ne coopère pas avec l'ITRA. En Côte d'Ivoire, l'ancien centre de Guiguidou, démarré en 1984, a été officiellement inauguré en février 2000³², et deux autres centres de démonstration sont envisagés : l'un à Yamoussoukro et l'autre à Korhogo. En Ethiopie, le China-Ethiopia Agricultural Technology Demonstration center (ATDC) est opérationnel depuis novembre 2012. Au Sénégal, la fin de la coopération avec Taïwan en 2005 s'accompagne d'une nouvelle coopération bilatérale au sein des Centres polyvalents de formation de producteurs (CPFP). Pékin envoie des missions agricoles dans deux des centres laissés par Taïwan : Guia-Podor près du fleuve Sénégal pour la riziculture et Sangalkam dans le Niayes pour le maraîchage. Ces centres sont rebaptisés : « Groupe chinois de coopération technique agricole pour aider le Sénégal ».

Fonctionnement et gouvernance

La localisation des centres de démonstration est généralement identifiée dans le cadre de missions exploratoires de délégations chinoises, puis validée après négociations souvent exigeantes de la part des autorités du pays africain comme c'est notamment le cas en Côte d'Ivoire et en Ethiopie. Les centres utilisent parfois des installations et terrains des instituts de recherche agronomique des pays ou bien certaines infrastructures anciennes qui sont réhabilitées comme au Togo (sur financement du gouvernement dans le cadre du projet de Partam), au Sénégal ou en Côte d'Ivoire où les centres se sont installés sur d'anciennes fermes taïwanaises (cf. ci-dessus).

Dans la plupart des pays, les expérimentations agricoles dans ces différents centres sont menées sur des superficies relativement modestes, allant de 10 ha au Togo ou au Sénégal à 52 ha en Ethiopie, mais atteignent 442 ha en Côte d'Ivoire. On notera que ces superficies se situent dans la moyenne de celles observées dans d'autres pays : 20 ha dans le cas malien, à 100 ha dans le cas du Cameroun. Les centres du Bénin et du Mozambique font respectivement 60 et 52 ha. Toutefois, les superficies aménagées en Afrique du sud sont encore plus réduites dans la mesure où il s'agit de bassins d'élevage pour la pisciculture.

³² Plusieurs retards liés à de nombreuses difficultés rencontrées lors de la réalisation de ce centre expliquent ces seize années qui séparent la signature du protocole d'accord de celle relative à son opérationnalité (voir Rapport CIRAD-CTA n °3/6 Les interventions de la Chine dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire)

La question stratégique des superficies

L'énoncé des superficies généralement modestes des centres de démonstration agricole pourrait laisser croire que la question de la taille des centres n'est pas un problème et que les superficies allouées sont suffisantes pour que les différentes activités programmées s'y déroulent dans les conditions adéquates. La question est évidemment plus complexe. Les différents contrats stipulent une superficie de démarrage pour les Centres, mais bien souvent des agrandissements jugés nécessaires pour la phase d'autofinancement sont avancés « oralement » pour la négociation. La couverture des frais relatifs aux expérimentations et aux formations nécessite de changer d'échelle et notamment d'avoir une production agricole commercialisable beaucoup plus importante que celle correspondant à la première phase sur financement extérieur chinois. L'agrandissement des Centres pour atteindre cette « taille critique » est au cœur des négociations entre la Chine et de nombreux pays africains et peut constituer des sujets de tension. Ainsi, dans le cas du Togo, l'accord initial de faire passer le Centre de démonstration de 8 à 80 hectares est actuellement remis en cause par la partie chinoise qui considère, chiffres des premières années de fonctionnement à l'appui, que l'objectif d'autofinancement ne peut être atteint en dessous d'une superficie de ... 800 ha. Cette question foncière est aussi posée dans d'autres pays comme en Côte d'Ivoire, au Cameroun ou au Mozambique. L'accroissement des superficies va être inévitablement au cœur des négociations dans les années à venir, et risque de poser des problèmes de mise à disposition de nouvelles terres.

Les expérimentations agricoles portent généralement sur quelques cultures telles que le riz, le maïs et le coton, et à un degré moindre quelques autres telles que le sorgho, le manioc, le soja, des champignons et divers fruits et légumes. Une activité piscicole est présente en Ethiopie dans le cadre de ce centre de démonstration tout comme en Afrique du Sud, principale activité du centre de démonstration. L'élevage de volaille ou de porc est présent dans la plupart des centres, notamment en Ethiopie, au Sénégal, au Togo ainsi qu'en Côte d'Ivoire. Il s'agit surtout au Togo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal de mettre au point des semences hybrides (riz et maïs en particulier) et de proposer de nouveaux itinéraires techniques.

La construction des infrastructures est entièrement financée sur dons du gouvernement chinois. Sans être totalement standard, ce financement est compris entre 5 et 7 millions d'euros. Une contrepartie est généralement demandée au pays d'accueil dans la phase de construction du Centre, sous forme monétaire et/ou en nature (infrastructure routière, électrification, fourniture d'eau, ...). La Chine prend en charge également les frais de fonctionnement durant les deux phases suivantes de démarrage des activités d'expérimentation (phase 2) et de démarrage des activités de formation (phase 3), au moins en ce qui concerne les salaires des experts chinois et une couverture partielle des activités d'expérimentation et de formation. Le pays bénéficiaire doit alors financer le reste des activités d'expérimentation et de formation. Ce financement complémentaire pose souvent

problème et n'est que (très) partiellement versé. Ainsi, au Togo, l'accord de coopération prévoyait que la Chine finançait la mise en place de 24 essais variétaux de riz et de 32 essais variétaux de maïs, les frais des essais d'adaptabilité aux conditions locales restant à la charge de la partie togolaise. Les maigres fonds débloqués par le Togo n'ont permis de financer les tests d'adaptabilité que pour 2 variétés de riz et 2 variétés de maïs, la suite du protocole expérimental étant abandonnée pour toutes les autres variétés. De même, le financement national de contrepartie pour la réalisation des formations est bien souvent défaillant.

La direction des centres est assurée par des entreprises provinciales chinoises (cf. tableau n°6) publiques, et mobilisant des fonds publics canalisés par le MOFCOM et la China Africa Development Bank (CADB). Le personnel d'encadrement est également chinois, de l'ordre d'une dizaine d'experts voire un peu plus selon les centres. Selon les pays il y a ou non un poste de direction adjointe partagé avec le pays hôte. C'est par exemple le cas au Cameroun mais pas encore en Côte d'Ivoire. C'est pourtant ce que veulent les Ivoiriens avec la création et financement d'un bureau, à Divo, où seraient représentés des responsables Chinois venant de la société CLIC et des responsables Ivoiriens venant de l'Office national du riz ivoirien (ONDR).

Un bilan mitigé des activités de formation

La formation est une des composantes constitutives des centres de démonstration agricole, en complément des activités d'expérimentation. Elle figure explicitement dans les objectifs de chaque centre comme moyen pour contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et à l'accroissement de la production³³.

Les publics ciblés par les formations sont assez divers. Les producteurs agricoles constituent la cible principale mais d'autres publics sont sollicités tels que les agents du conseil et de la vulgarisation agricole ou encore des cadres techniques des ministères de l'agriculture. Le choix des participants revient, selon les pays et selon les types de formation, à la partie chinoise ou à la partie nationale.

Les thèmes des formations sont essentiellement techniques. Les aspects d'organisation des producteurs et des filières agricoles, la dimension socio-économique de la production sont très rarement abordés. Les principales cultures concernées sont le riz, le maïs et le maraîchage. Les thèmes techniques abordés sont assez variés, mais ils sont très généralement proposés par la partie chinoise et portent donc dans leur grande majorité sur des techniques de production et sur l'utilisation de différents types d'intrants importés de Chine et dont la composition, souvent écrite en mandarin, n'est pas accessible au public des

³³ Les activités de formation n'ont pas débuté dans tous les centres. Par exemple, au Cameroun celles-ci devraient démarrer au cours de l'année 2015.

formations. On mentionnera, parmi la diversité des thèmes, d'une part des techniques de production telles que le repiquage du riz, la mise en place de pépinières pour le maraichage, la gestion et la maîtrise de l'eau, la préparation des sols, le désherbage et d'autre part l'utilisation et le maniement des intrants (engrais, insecticides, sélection de semences, techniques de pulvérisation, ...). Certaines formations portent également sur la conduite d'engins et de matériel agricole, voire même l'utilisation de tracteurs.

Les Centres de démonstration agricole sont généralement conçus pour accueillir, héberger et former des groupes allant de 30 à 60 personnes. Le volume d'activité de chaque centre est éminemment variable d'un pays à l'autre, mais fait généralement l'objet d'un objectif chiffré dans l'accord initial de coopération. Ainsi, au Togo, le Centre de Sanguera devait contractuellement former 840 personnes au cours des 3 premières années de fonctionnement. Cet objectif quantitatif a été atteint dès le début de la troisième année, grâce à 18 séances de formation ayant mobilisé chacune de 40 à 50 participants. L'objectif est maintenant de former 180 personnes par an, réparties sur 4 à 5 sessions. Le volume d'activité peut être beaucoup plus réduit, notamment quand la formation rencontre des difficultés. Ainsi, au Sénégal, seules deux sessions de formation de 25 personnes chacune ont été organisées sur le Centre en 2013, les sessions de 2014 ont été annulées pour cause d'Ebola, et aucun programme d'activité n'a été établi pour 2015.

Les formations se déroulent majoritairement dans les Centres, qui sont d'ailleurs équipés à cet effet avec des salles de cours, des réfectoires et des dortoirs. Les sessions, le plus souvent comprises entre 2 et 5 jours, comprennent deux parties : la première, de nature théorique, se déroule en salle et consiste à expliquer les techniques à l'aide de diapositives ou de supports de cours ; la seconde se déroule dans les champs de démonstration pour montrer comment les techniques apprises en salle sont mises en œuvre à la parcelle.

Il arrive toutefois que les formations soient organisées chez certains producteurs qui sont sélectionnés par les experts chinois pour accueillir des champs de démonstration. Les intrants et le matériel nécessaire à la démonstration leur sont alors intégralement fournis. Cette tendance à assurer des cours à l'extérieur des Centres découle du souci d'élargir l'éventail des producteurs concernés par les formations au-delà des producteurs riverains des Centres. Dans un contexte de manque de moyens alloués à la formation, les agriculteurs se déplacent difficilement à leurs frais, et ce sont les formateurs qui vont vers eux. Les points de démonstration peuvent changer d'une année sur l'autre pour toucher de nouveaux publics.

Les problèmes de langue constituent l'une des sources majeures de dysfonctionnement, notamment en Afrique francophone. Les experts formateurs chinois parlent très rarement le français, et toutes les formations sont réalisées en utilisant les services d'un interprète. Cette solution provoque bien souvent une succession de problèmes qui pénalisent le bon fonctionnement de la formation : i) la formation est ralentie et chaque séance prend beaucoup plus de temps, ii) la traduction entraîne inévitablement une perte de qualité, voire

une déformation partielle, du message technique, iii) des problèmes pratiques surviennent quand les 40 à 50 participants sont répartis en deux salles, qu'il n'y a qu'un seul interprète et que celui-ci doit passer alternativement d'une salle à l'autre.

Il était prévu dans l'accord initial de certains Centres de démonstration que certaines formations soient assurées par des intervenants nationaux et pas seulement par des experts chinois, mais cela ne s'est pas réalisé jusqu'à présent. Il en résulte d'ailleurs une certaine frustration voire rancœur de la part des cadres nationaux des Centres qui se sentent marginalisés et peu considérés dans une fonction de formation.

L'analyse comparative des différentes études de cas donne un bilan plutôt mitigé, voire médiocre, des formations réalisées dans le cadre des différents Centres de démonstration. Les critiques portent en premier lieu sur les thèmes des formations, considérés comme trop éloignés des préoccupations des producteurs. Ceux-ci veulent avant tout des réponses aux problèmes qu'ils rencontrent tous les jours, qu'ils soient d'ordre technique, socio-économique ou organisationnel. Ces problèmes ne sont pas abordés dans les formations ; les producteurs nationaux n'ont d'ailleurs à aucun moment la possibilité de les formuler. En lieu et place, ils reçoivent une formation sur des paquets techniques souvent peu adaptés aux conditions locales et qu'ils auront, de toute manière, beaucoup de mal à appliquer. Les doses élevées d'engrais ou d'insecticides proposées dans les formations permettent certes de fortes augmentations de rendement, mais leur coût d'utilisation est hors de portée de la grande majorité des producteurs suivant les formations. Le repiquage du riz permet effectivement d'accroître fortement les rendements par rapport au semi à la volée, mais cette technique nécessite des plaques alvéolées qui sont difficiles à se procurer au Sénégal et qui sont très chères quand elles sont disponibles. L'application des techniques proposées sera possible tant que le matériel et les intrants seront fournis par la mission chinoise, mais ne le sera plus dès que celle-ci sera partie.

Les problèmes rencontrés risquent de ne pas trouver de solution à moyen terme dans la mesure où aucune procédure de suivi-évaluation des actions de formation ne semble prévue dans les accords de coopération. Des enquêtes auprès des participants pour évaluer l'utilité et l'impact réel des formations seraient pourtant vivement souhaitables afin d'en reformater la forme et le contenu. Le débat sur la notion d'adaptabilité tourne court entre experts chinois et nationaux. Les premiers parlent d'adaptation aux techniques modernes et productives ; les seconds parlent d'adaptation au contexte local. Les experts chinois se positionnent en détenteurs d'un savoir technique qui ne saurait être remis en cause : il a fait ses preuves en Chine, il ne reste donc qu'à l'appliquer en Afrique³⁴. L'opposition forcément

³⁴ Cette idée de possible transfert d'expérience entre la Chine et l'Afrique se retrouve dans la littérature scientifique actuelle ; voir notamment Kehinde Adedeji Adekola et al. « China Agricultural Mechanization Development Experience for Developing Countries », International Journal of Agriculture Innovations and Research Volume 3, Issue 2, http://www.ijair.org/administrator/components/com_jresearch/files/publications/IJAIR_1006_Final.pdf

manichéenne entre les bonnes pratiques importées de Chine et les pratiques courantes sur le terrain en Afrique provoque une stigmatisation qui passe mal auprès des experts nationaux et génère d'inévitables tensions entre les deux communautés. Dans ce contexte, un transfert réel et durable des techniques paraît difficile.

Une coordination institutionnelle variable selon les pays

Les liens entre les centres de démonstration et les structures nationales de recherche agronomique sont très variables selon les pays, et il n'est pas possible d'énoncer une règle générale en la matière. Le fait que divers centres de démonstration soient implantés dans les locaux mêmes des instituts nationaux de recherche plaiderait pour l'existence d'un partenariat assez fort. Le constat doit pourtant être nuancé. L'équipe d'experts chinois à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) permet la conduite d'expérimentations agricoles mais la coordination dans le cas du centre de démonstration de Sanguera semble plus difficile.

En Côte d'Ivoire, le CNRA est uniquement chargé de tester les variétés de riz, de les valider - ou pas - et de légaliser ladite variété afin qu'elle puisse ensuite être utilisée par l'ONDR, voire l'ANADER. Au Sénégal, il n'y a rien d'officiel entre les centres de démonstration et l'ISRA. En Ethiopie, les experts chinois ont des collaborations avec l'EIAR (Ethiopian Institute for agricultural research) et le ministère de l'agriculture.

Le niveau de circulation de l'information sur les résultats des expérimentations agronomiques n'est pas toujours satisfaisant, et les cadres nationaux manifestent parfois leur mécontentement du fait de ne pas avoir accès à des résultats pourtant censés contribuer à l'amélioration de la productivité agricole du pays. Un autre point de tension est la difficulté à obtenir le transfert de connaissances concernant les techniques de production d'hybrides. Les demandes des cadres nationaux dans ce sens restent souvent sans réponse, ce qui crée des contentieux durables. Les conditions de partenariat et d'échanges d'information peuvent se révéler assez différentes selon les pays, et il est délicat d'en rester à des constats généraux qui auraient vocation universelle. La situation serait assez tendue sur le Centre de Sanguera au Togo, alors que la circulation d'information serait plus fluide dans d'autres cas, où les centres de recherche locaux pourraient se servir d'informations et de techniques apportées par les experts chinois. Il en est ainsi en Ethiopie où dans le cadre de la coopération Sud/Sud avec la FAO, dans le secteur de l'élevage, l'EIAR a mis un petit budget à disposition de l'équipe d'experts chinois pour favoriser leurs recherches sur la sélection de variétés animales.

Cette coordination « relative » et variable selon les pays avec les instituts de recherche nationaux paraît plutôt difficile à l'échelle régionale en Afrique. Par exemple, les centres

chinois de démonstration mènent d'importantes expérimentations dans le domaine du riz sans avoir de contacts avec Africa Rice, centre international de recherche membre du CGIAR et basé au Bénin, et dans lequel la Chine apporte pourtant un soutien financier.

Un problème récurrent de coordination institutionnelle vient sans doute du décalage, dans chacun des pays, entre le niveau de prise de décision d'une part, et le niveau d'exécution d'autre part. D'une manière générale, l'implantation et la mise en place des centres de démonstration agricole semblent avoir été négociées au plus haut niveau politique, celui de la Présidence de la République, alors que leur mise en œuvre opérationnelle est confiée à des instances techniques (les ministères de l'agriculture ou certaines de leurs Directions, les instituts nationaux de recherche agronomique, ...) qui n'ont bien souvent pas été associées aux négociations initiales. Les instances techniques sont alors placées devant le fait accompli, ce qui ne les met pas dans les meilleures dispositions pour assumer pleinement les responsabilités qui leur échoient. Le problème est souvent aggravé par le fait que les décisions politiques prises au plus haut niveau ne sont pas toujours accompagnées des dotations budgétaires correspondantes. La Direction technique du Ministère ou l'Institut national de recherche doit alors prélever sur ses autres opérations en cours le budget de fonctionnement nécessaire au Centre de démonstration. Cela explique au moins pour partie la difficulté rencontrée dans la mobilisation des budgets de contrepartie qui sont bien souvent défaillants.

Un autre problème institutionnel est celui du changement de tutelle au sein de l'administration chargée de suivre le centre de démonstration. Dans le cas du Togo, quatre Directions du Ministère de l'agriculture ont eu successivement la responsabilité du suivi du Centre de démonstration de Sanguera, entraînant des restructurations et des changements de responsable. La conséquence en est que divers cadres du Ministère ont chacun une connaissance partielle de la coopération agricole chinoise sans avoir le mandat explicite de coordination. La responsabilité se dilue alors dans une multitude d'acteurs potentiellement compétents.

Un nouveau modèle de coopération ?

Les différents centres de démonstration agricole ont tous la même logique de fonctionnement, même si la diversité des contextes locaux leur impose quelques adaptations spécifiques. Le modèle de coopération impulsé à travers ces centres de démonstration entend combiner de manière complémentaire « aide », « business » et « commerce ». La complémentarité des trois dimensions est d'ailleurs explicitée par le ministère chinois du Commerce (MOFCOM) en 2013 qui a ajouté comme nouvelle fonction pour chaque centre de démonstration de faciliter l'entrée des entreprises chinoises dans le secteur agricole du pays concerné.

La taille relativement modeste des Centres, comprise entre 10 et 100 ha pour les pays étudiés à l'exception de la Côte-d'Ivoire, semble en décalage avec l'ambition affichée lors des FOCAC de faire de ces centres la vitrine de la coopération agricole sino-africaine. Elle ne se comprend que quand on analyse le rôle de ces centres dans le projet global chinois en Afrique. D'une part, la taille des centres devrait être appelée à grandir pour tenir compte des exigences d'autofinancement (cf. encadré ci-dessus). D'autre part, les centres ne disposent certes jusqu'à présent que de faibles superficies de terres agricoles, mais ils sont équipés d'une infrastructure conséquente (laboratoires notamment) et servent de plateforme d'accueil aux entreprises chinoises désirant s'implanter dans le pays considéré. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le centre de Guiguidou a comme ambition affichée et au-delà de sa fonction nationale de proposer des formations au niveau régional ouest-africain. Ces entreprises utilisent les infrastructures du centre pour prospecter les opportunités d'activités commerciales et envisager les montages institutionnels qui leur permettront ensuite d'être autonomes. En retour, ces mêmes entreprises contribueront par la suite au financement du fonctionnement du centre de démonstration et assureront ce qui pourrait être abusivement considéré comme son autofinancement.

III. Les autres modalités d'intervention de la Chine en Afrique

Le redéploiement de la Chine dans le secteur agricole africain va au-delà des seuls centres de démonstration agricole. A côté de cette coopération publique il y a tout un ensemble de petits entrepreneurs chinois privés, sorte de migrants-investisseurs dans le secteur agricole dont il est difficile d'en mesurer l'importance ; ils ont leur propre stratégie indépendante des autorités chinoises et ne sont liés d'aucune manière à ces centres de démonstration. Pour la plupart d'entre eux, ils sont sur des marchés de niche comme au Sénégal ou en Côte d'Ivoire. Ils produisent surtout des légumes ou des fruits pour les marchés urbains et le plus souvent à destination de la communauté chinoise locale. Certains d'entre eux comme au Sénégal commercialisent du matériel agricole chinois sous l'enseigne Foland : motoculteurs, moissonneuses à riz, décortiqueuses d'arachide etc. D'autres encore, que ce soit au Sénégal ou en Côte d'Ivoire réalisent des travaux d'aménagement agricole en répondant à des appels d'offres financés par des bailleurs de fonds internationaux.

Deux autres modalités d'intervention sont aussi observées depuis le début des années 2000, telles que la mise en œuvre de projets agro-industriels qu'ils soient publics ou privés, et le développement d'une coopération triangulaire mobilisant une autre agence de coopération, le plus souvent multilatérale

Projets agro-industriels

Le déploiement des entreprises agricoles chinoises en Afrique

Les années 2000 marquent l'arrivée de nombreuses entreprises chinoises³⁵ dans le secteur agricole africain, dont certaines peuvent avoir une taille très importante et développer une stratégie d'implantation dans plusieurs pays. Ainsi, la société COMPLANT, compagnie transnationale chinoise et acteur majeur de l'activité sucrière, est présente dans divers pays africains (Côte d'Ivoire, Togo, Madagascar, Bénin et Sierra Leone) et poursuit actuellement son expansion en direction de la Jamaïque. La China-Africa Cotton Co. (CAC) développe des activités de production et d'achat de coton dans divers pays d'Afrique australe (Mozambique, Malawi, Zambie). Tout comme SINOCHEM, présent notamment au Cameroun et en Côte d'Ivoire dans le secteur de l'hévéa ou encore le groupe Datong Trading Entreprise présent au Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso dans la distribution d'intrants, la fabrication et la distribution de matériels agricoles.

D'autres entreprises se concentrent sur un pays et y investissent de manière massive. C'est le cas de l'entreprise Wanbao Grain and Oil investment Ltd qui vient en 2010 renforcer la présence chinoise au Mozambique. Au Mali, la China Light Industrial Corporation For Foreign Economic and Technical Coopération (CLECT) a pris récemment le contrôle de l'ancienne sucrerie de Sukala et procède actuellement à son agrandissement. Au Togo, SINTO (La sucrerie d'Anié Sino-togolaise) joint venture privée depuis 1990, provient d'une coopération interétatique sino-togolaise de la fin des années soixante-dix ; à côté de la production de sucre, l'entreprise produit de l'alcool à partir de la mélasse ainsi qu'à partir du manioc acheté auprès des producteurs locaux et à destination du marché local (usages médicaux, hygiéniques et pour la consommation humaine).

Mais dans chacun des pays, l'importance des entreprises agro-industrielles est très variable, selon la nature des produits qui peuvent être mis en valeur (Côte d'Ivoire dans le cacao et l'hévéa), les législations nationales plus ou moins contraignantes (Ethiopie) mais aussi les multiples échecs auxquels celles-ci ont du faire face (Sénégal, Côte d'Ivoire).

En Côte d'Ivoire on recense 28 investisseurs privés chinois dans les secteurs de l'hévéa, du bois, de la pêche, de l'import-export de machines agricoles ou dans celui des intrants. Ces entreprises ne comptent pas sur d'éventuels soutiens publics chinois. Dans la filière hévéa en Côte d'Ivoire, SINOCHEM qui a investi dans le groupe singapourien GMG acquiert 60% de l'ITCA (Ivoirienne de traitement du caoutchouc) et 35% de la SIAT belge (Société d'investissement pour l'agriculture tropicale) tout en détenant plus de la moitié du capital de TRCI (Tropical Rubber Côte d'Ivoire). Cette société contrôle désormais 20% du marché de l'hévéa ivoirien avec 12.000 ha industriels et plus de 30.000 ha de planteurs villageois.

³⁵ Voir l'analyse comparative de deux entreprises chinoises dans l'agriculture, l'une au Ghana l'autre au Nigeria, par Yang Jiao, « Chinese agribusiness entrepreneurship in Africa : case studies in Ghana and Nigeria », Policy brief SAIS, n°05/2015, <https://saiscari.files.wordpress.com/2014/10/sais-cari-brief-5-january-2015.pdf>

Dans la filière cacao, deux groupes publics chinois COFCO (China national cereals, oils and foodstuffs corporation), CIC (China Investment Corporation) et un groupe privé HOPU investment ont créé la joint venture Noble Agri à travers la société anonyme Cocaf Ivoire SA ; toutefois la part de marché de cette joint venture en 2011-2012 représente moins de 7% de la production totale de cacao ivoirien, soit 74.000 tonnes sur un total de plus d'un million de tonnes.

Au Sénégal, deux entreprises publiques sont présentes dans le secteur de l'arachide : Sintrade et Xin Fu huile investissement. Ces entreprises se chargent actuellement du nettoyage et décorticage de la graine. Environ 20.000 tonnes ont été achetées sur un volume annuel moyen de production de 850.000 tonnes. C'est dire que ces sociétés ont une place relativement modeste. Toute cette production est vendue à l'international (Chine, Russie etc.). Il est éventuellement envisagé de monter une huilerie. Mais au Sénégal et certainement de façon plus marquée que dans d'autres pays, les rumeurs sur les projets agro-industriels chinois sont de mise comme celles qui concernent l'exploitation du tournesol, de l'arachide, ou la création de futures joint-ventures avec des sociétés australiennes, ou italiennes ... Ces hypothétiques projets ne peuvent être confirmés à ce jour.

Un projet de production de sésame avait effectivement démarré au Sénégal en 2008 sur la base d'un partenariat public-privé entre le gouvernement sénégalais et l'entreprise Datong Trading Entreprise sur une superficie relativement limitée de 10 ha ; l'objectif était beaucoup plus ambitieux car il s'agissait de cultiver 35.000 ha et d'exporter les 150.000 tonnes vers la Chine. Mais, pour de multiples raisons dont notamment des engagements non tenus par la partie sénégalaise et une revente des semences à des commerçants indiens et gambiens ce projet n'a pas eu de suites. Là encore, malgré l'abandon effectif de cet investissement, des rumeurs persistent sur des accaparements de terres par des investisseurs chinois.

En Ethiopie, la situation est différente de celle observée dans les autres pays. Si le gouvernement éthiopien dans le cadre de son plan « Growth and transformation plan (GTP) » incite les investisseurs à s'implanter dans le secteur agricole, la Chine est peu présente comparée aux investisseurs indiens, saoudiens et éthiopiens. Une des raisons à cette faible présence des entreprises privées ou publiques chinoises serait la difficulté rencontrée pour la commercialisation des produits agricoles qui doit être du ressort d'acteurs éthiopiens.

Soutien bancaire et coopération politique

Si dans bon nombre de pays, on observe un déploiement à grande échelle des entreprises chinoises publiques ou privées, ceci est rendu possible pour certaines d'entre elles par deux conditions principales : d'une part, le soutien actif du système bancaire public chinois et

d'autre part, l'existence d'une volonté au plus haut niveau de renforcer les liens politiques (cf. première partie de ce rapport).

Comme présenté précédemment, le modèle de coopération agricole chinoise repose sur une articulation entre des ressources publiques venant du MOFCOM et des entreprises le plus souvent liées au gouvernement central chinois ou à des provinces, dont la trésorerie est assurée par divers types d'outils financiers depuis 2006, notamment des prêts concessionnels et des prises de participation du gouvernement chinois. Des institutions chinoises sont dédiées à cet effet. Ainsi, le China-Africa Development Fund (CADF) vise à stimuler et à faciliter les investissements chinois à long terme dans les secteurs qui sont essentiels au développement socio-économique de l'Afrique, l'agriculture au premier rang. Le CADF a notamment investi³⁶ dans la plupart des entreprises citées plus haut. L'implication du CADF ne consiste pas seulement à fournir les capitaux nécessaires, mais facilite également l'emprunt pour ces entreprises, car le CADF est affilié à la China Development Bank. En outre, l'implication du CADF, annoncée par l'ancien président chinois Hu Jintao lors du FOCAC de 2006, donne un poids politique à ces projets : « L'objet même du CADF est d'encourager et d'appuyer des compagnies chinoises bien-établies et solides à investir dans des projets qui contribueront au progrès technique local, à la création d'emplois et à un développement économique durable ».

La dimension politique est d'ailleurs la seconde composante du déploiement des entreprises chinoises en Afrique (cf. première partie de ce rapport). Il semble exister une volonté réciproque tant de nombreux pays africains que de la Chine elle-même pour renforcer des liens politiques desquels chaque partie attend des retombées positives. Les autorités africaines sont en général très favorables à l'égard des engagements chinois dont elles attendent tout à la fois des ressources financières et un renforcement de leur légitimité politique. L'exemple récent de la commission mixte sino-sénégalaise de septembre 2014 illustre cette volonté de développer au plus haut niveau des projets de coopération ou encore lors de la rencontre entre le président togolais Faure Gnassingbé et le Premier ministre chinois Li Keqiang en mai 2014. La volonté politique commune de renforcer les actions de coopération est un atout indéniable pour la réalisation de projets productifs aussi bien dans chacun des pays, que pour des projets à vocation régionale (cas au Togo pour des projets commerciaux, de formation de techniciens et agronomes dans le cas de Guiguidou en Côte d'Ivoire ou éventuellement au Sénégal avec l'Université du Siné Saloum à Kaolack). La haute fonction publique africaine, comme les ministres et les gouverneurs, se livrent à une concurrence souvent effrénée pour attirer les acteurs chinois. Elle prête peu attention aux motivations commerciales des investisseurs chinois pour ne retenir que le prestige qui en découle, proportionnel aux flux financiers attirés. Nombre de démarches administratives et de procédures, qui se seraient révélées rédhibitoires dans d'autres contextes, sont

³⁶ Les montants investis ne sont pas connus

facilement réglées une fois que les administrations ont pris acte des engagements au plus haut niveau.

Les entreprises chinoises peuvent également compter sur le soutien des centres de démonstration dans leur phase de prospection des opportunités et de recherche d'investissements ou d'acquisition de terres, comme cela a été mentionné auparavant dans bon nombre de pays comme au Mozambique, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Togo ou bien au Mali.

Des stratégies d'investissements tout au long des filières

Les conditions favorables précédemment décrites n'empêchent pas les investisseurs chinois d'être, comme tout investisseur, très attentifs à l'environnement économique et politique. Les entreprises découvrent progressivement les conditions d'implantation et les différentes contraintes qu'elles n'avaient pas forcément anticipées et auxquelles elles se trouvent confrontées : multiplicité des coûts de transactions, des incertitudes et instabilités spécifiques aux économies agricoles africaines. Les différentes études de cas montrent comment les entreprises font face à des coûts de transactions initialement sous-estimés et quelles sont leurs stratégies d'adaptation.

L'existence d'un environnement plus risqué que prévu n'est généralement pas un obstacle rédhibitoire. Diverses situations ont pu être observées et caractérisées dans les études de cas. Un surcoût financier est parfois absorbé par une prise de participation du CADF (cas au Mozambique). Le retour d'une situation de forte instabilité politique a amené certaines entreprises à relocaliser leur activité dans un pays limitrophe (cas de la China-Africa Cotton Co. au Mozambique). Au Mali, la ferme de Bèwani a arrêté ses activités de production, mais valorise ses infrastructures en contribuant à un projet de développement de la Banque mondiale ou en sous-louant ses terres à des producteurs maliens. Une raison de l'opiniâtreté des entreprises chinoises est le sentiment répandu, que le potentiel agricole est immense et qu'en conséquence, les investissements dans l'agriculture finiront par être « payants » économiquement et politiquement à long terme.

L'une des stratégies d'adaptation des entreprises chinoises est d'étendre leurs activités sur tous les segments de la chaîne de valeur au-delà de leur domaine d'intervention initialement envisagé, tant en amont pour sécuriser leurs approvisionnements, qu'en aval pour sécuriser leurs débouchés. Cela conduit les entreprises à investir le long d'une chaîne de valeur étendue dans le secteur agricole, allant de la construction, de l'installation de machines à la plantation et au stockage, de la transformation au transport. Elles développent de ce fait des modèles de contractualisation avec les agriculteurs riverains, comme la société Wanbao au Mozambique qui fournit intrants et paquets techniques aux agriculteurs sous contrat, leur fournit du conseil, leur rachète la production, la transforme et la commercialise. Les entreprises chinoises sont confrontées aux défaillances de marché et aux défaillances du partenaire national qui ne remplit pas toujours les obligations contractuelles prévues dans

l'accord de coopération (par exemple des infrastructures, l'accès à l'eau, à l'électricité, à la téléphonie). Dans ces situations, les entreprises chinoises n'attendent plus la contrepartie nationale initialement prévue dans le partenariat lorsqu'elle ne vient pas, mais font à leur place. C'est une stratégie d'internalisation des activités qui, lors du démarrage de l'opération, étaient théoriquement dévolues aux partenaires nationaux qu'ils soient publics ou privés. Les problèmes d'approvisionnement en électricité du centre de Nanga Eboko au Cameroun ont ainsi été contournés par l'équipement de centre en panneaux solaires par une entreprise chinoise.

Les obstacles réglementaires sont aussi parfois contournés. La China-Africa Cotton Co (CAC) a été confrontée au Mozambique à des quotas d'exportation du coton limitant ses possibilités d'expédition vers la Chine. L'activité commerciale de cette société est très importante, car elle dispose du monopole d'achat de la production du coton dans deux provinces³⁷. La réponse de la CAC a été de réaliser une première transformation, afin de pouvoir continuer à exporter tous ses stocks, que ce soit sous forme brute ou sous forme transformée.

Selon les entreprises chinoises, l'attention à l'égard de leur responsabilité sociale et environnementale est variable

Il n'y a pas de règles générales communes aux divers pays africains en matière de responsabilité sociale et environnementale des investissements étrangers. D'une manière générale, les différentes législations nationales sont très peu contraignantes, et les pratiques des entreprises chinoises relèvent essentiellement de la prise d'initiative individuelle et du volontariat. La situation est donc contrastée selon les entreprises et les pays, et il n'est pas possible de tirer d'enseignements généraux en la matière.

Certaines entreprises chinoises semblent attentives aux questions de responsabilité sociale et environnementale comme c'est le cas au Cameroun avec l'entreprise SINOCHEM ou encore en Côte d'Ivoire. Ces entreprises doivent vendre leurs produits à des multinationales qui ont des normes environnementales voire sociales qui peuvent être contraignantes. Au Sénégal, la commercialisation d'une partie de la production d'arachide par des intermédiaires chinois pour le marché chinois est depuis la commission mixte sino-sénégalaise de septembre 2014, soumise au respect d'un cahier des charges relatif à des normes de qualité. Au Mali, des interrogations subsistent sur les conséquences sociales et environnementales de l'extension du complexe sucrier de N'Sukala. Au Togo, les effets environnementaux des paquets techniques proposés dans le cadre du centre de démonstration (fortes doses d'engrais et d'insecticides, utilisation de tracteurs), bien que

³⁷ L'intervention de la société chinoise chargée de l'encadrement et de l'achat du coton se fait sur la base d'une avance en semences, produits phytosanitaires et engrais sur la récolte de coton à un prix fixé avant le début de la campagne agricole.

visiblement très importants, ne font l'objet d'aucun protocole d'évaluation. Ce n'est pas, à l'évidence, une priorité de l'agenda de recherche.

Des conflits sociaux sont signalés dans plusieurs des pays étudiés. Les revendications portent notamment sur le niveau de rémunération des ouvriers nationaux, ou encore sur le manque de garanties sociales pour les emplois saisonniers ; certains conflits ont débouché sur des grèves, comme au Togo dans la sucrerie gérée par l'entreprise SINTO, pour faire appliquer le SMIC énoncé dans le droit du travail togolais. Dans la plupart de ces conflits, les autorités nationales restent très prudentes et tendent à ménager les entreprises chinoises qu'elles craignent de froisser. Elles restent donc généralement en retrait et ne souhaitent pas intervenir directement dans les conflits. C'est bien souvent une position de neutralité qu'adoptent les cadres nationaux placés dans les équipes de direction des entreprises sino-africaines. Il ne s'agit pas de nier l'existence de ces conflits sociaux ni d'en surestimer le nombre et l'intensité : des revendications existent et sont le plus souvent de même nature que celles observées dans d'autres entreprises d'autres nationalités.

Coopération triangulaire

La coopération triangulaire entre la Chine, un pays africain et un troisième partenaire est une modalité observée dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest et dans deux pays d'Afrique australe. Ce type de coopération existe aussi en Ethiopie. Le troisième partenaire est dans la plupart des cas une instance multilatérale, les coopérations entre la Chine et les autres agences bilatérales étant très réduites (à l'exception du DFID au Ghana, ou de la volonté affichée de travailler avec la GIZ au Togo). L'instance multilatérale la plus présente dans les montages triangulaires est l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), soit dans 8 cas des 10 recensés : Ethiopie, Sénégal, Mali, Sierra Leone, Libéria, Ghana, Nigéria et Namibie. Il existe également un montage triangulaire avec la Banque mondiale (Cameroun), et un autre avec le FIDA (Mozambique).

Le 18 mai 2006, le gouvernement de la République populaire de Chine et la FAO ont signé une lettre d'intention ayant pour objectif d'appuyer les pays en développement à élaborer leur Programme National de sécurité alimentaire (PNSA) et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (Protocole d'accord tripartite).

A ce titre, en mars 2009 à Rome, la Chine a mis à la disposition de la FAO, sur une durée de trois ans, un fonds fiduciaire de 30 millions de dollars en appui à des projets d'amélioration de la productivité agricole dans les pays en développement, à raison de 10 millions de dollars par an. Cette alliance stratégique est mise en œuvre dans le cadre des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire de la FAO que la Chine appuie en mobilisant et déployant un plus de 3000 experts agronomes dans les pays concernés en vue d'améliorer leur productivité et leur production agricole. Les experts chinois sont affectés à des projets

gérés par la FAO ou dans des structures nationales (ministère de l'agriculture, centres nationaux de recherche agronomique).

Dans le cas du Sénégal, la coopération triangulaire Chine/FAO/Sénégal se concrétise par un accord signé en novembre 2011. A compter de mai 2012, 22 experts chinois pour une durée de 2 ans sont mis à disposition du Sénégal dans 4 régions : Richard Toll et Dagana (culture irriguée), Louga (zone sylvo-pastorale) et Kaolack (bassin arachidier). Chaque mission travaille en binôme avec une équipe d'agronomes et de techniciens sénégalais. Au terme des deux ans de coopération un bilan mitigé a été dressé : manque de motivations côté équipe sénégalaise, retards dans le démarrage du projet, mais aussi plusieurs formations d'agronomes sénégalais en Chine. Même si le succès de cette coopération est en demi-teinte, bailleurs et gouvernement du Sénégal souhaitent la reconduire.

Dans le cas de l'Ethiopie, la coopération triangulaire Chine/FAO/Ethiopie se concrétise depuis mai 2013 avec l'envoi de 30 experts Chinois pour une durée de deux ans la seconde phase étant en négociation actuellement. Ces experts viennent de six régions de Chine et ont été sélectionnés par le Ministère de l'agriculture chinois (MoA). Ils sont présents dans 4 endroits en Ethiopie: Woliso (11), Awasa (8), Alamata (4) et Debre Markos (7) et contribuent indirectement à l'Agricultural Growth Program (AGP soutenu par la Banque mondiale) qui prend place dans les mêmes régions. Les formations dispensées portent sur l'irrigation, la culture en champs, élevage (sélection des espèces, insémination artificielle, alimentation et fourrage animal), visites des fermiers qui suivent un certain programme, aide technique, introduction de variétés et espèces chinoises (légumes, animaux), mise en place de pépinières, etc. Plusieurs fonctionnaires du ministère de l'agriculture éthiopien vont suivre une formation de 10 jours en Chine (techniques culturelles en Chine dans des fermes de démonstration). La mise en place de ce programme n'a pas été simple, du fait notamment de difficultés de compréhension, de questions matérielles et des difficultés pour la partie éthiopienne à mobiliser des fonds pour cette coopération triangulaire.

Coopération triangulaire avec la Banque mondiale

La Chine soutient quelques projets ou programmes initiés par la Banque mondiale, comme peuvent le faire d'ailleurs d'autres coopérations bilatérales. La Chine apporte dans certains cas un financement complémentaire, comme au Cameroun où un crédit de 100 millions de dollars de l'EXIMBANK est versé au Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA) qui vise l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières maïs, manioc et sorgho. Dans d'autres cas, la Chine met à disposition de la Banque mondiale des infrastructures qu'elle a construites initialement pour ses propres entreprises. Ainsi au Mali, l'entreprise chinoise COVEC a construit pour sa ferme de Bévani (Office du Niger) un réseau hydraulique complet dont elle a laissé l'usage au Programme national des infrastructures rurales (PNIR) financé par la Banque mondiale.

Eléments de conclusion

Au terme de ce travail analysant les présences chinoises en Afrique subsaharienne avec une focale marquée sur quatre pays (Côte d'Ivoire, Ethiopie, Sénégal et Togo), quelques enseignements peuvent en être tirés.

Le premier concerne la méthode adoptée au cours de cette recherche qui a privilégié les études fines de terrain permettant la collecte d'informations primaires et toujours vérifiées. Cette approche empirique, indispensable à la compréhension des dynamiques en cours dans la politique chinoise, met en lumière la réalité des projets de coopération et d'investissements des acteurs chinois dans le secteur agricole mais aussi, dans plusieurs pays, la ténacité des rumeurs. La qualité des données collectées doit rester la préoccupation centrale.

En second lieu, la politique de coopération de la Chine dans le secteur agricole en Afrique s'appréhende en analysant les différents projets sino-africains en cours, mais aussi en tenant compte de ceux qui devraient se mettre en place dans un proche avenir. Le tout prochain FOCAC de 2015 qui se tiendra en Afrique du Sud devrait en effet annoncer un accroissement conséquent de l'aide chinoise à l'Afrique. La Chine reste et restera dans l'écosystème du financement du développement un acteur majeur pour les années à venir.

Le troisième enseignement porte sur le fonctionnement des centres de démonstration agricole, porte-drapeaux de la coopération de la Chine en Afrique. La présente analyse fait ressortir l'ambition de ce dispositif à contribuer à l'amélioration de la production agricole et à la réduction de l'insécurité alimentaire au niveau du continent africain. Elle en relève aussi plusieurs limites dans sa capacité à proposer de nouvelles modalités de coopération qui soient plus participatives et équilibrées entre partenaires. Les pratiques en matière d'expérimentation agronomique, de formation et de la vulgarisation, les relations avec les structures nationales référentes demeurent à l'usage assez classiques et ne diffèrent pas fondamentalement de certaines de celles mises en œuvre de longue date par les bailleurs de fonds traditionnels. La plupart des observations sont d'ailleurs confirmées dans bon nombre de travaux tels ceux publiés par IDS³⁸, SAIS³⁹ ou encore ceux relayés par le CSOAC⁴⁰ en Chine. Il apparaît nécessaire qu'une réflexion constructive, fondée sur le dialogue, s'instaure entre les acteurs chinois, les bailleurs de fonds traditionnels et les acteurs en Afrique (Etat, administrations, sociétés civiles etc.) sur les modèles de coopération permettant de répondre au mieux aux grands enjeux auxquels les différents pays d'Afrique au sud du Sahara sont confrontés à court et moyen termes.

³⁸ <http://www.ids.ac.uk/publication/china-and-brazil-in-african-agriculture>

³⁹ John Hopkins SAIS China-Africa research initiative (CARI) <http://sais-cari.org/>

⁴⁰ http://rcid.cau.edu.cn/art/2015/2/6/art_7631_352487.html

Annexe 1 : Terms of reference

Cartography and study of the interventions of the emerging countries in the agricultural sector of Sub-Saharan Africa

CIRAD is asked to coordinate this study, undertaking its own analysis, as well as oversee the work of four country-specific consultants and then integrate their findings in an overview report. CIRAD will do a mapping to analyze trade flows, official development assistance (ODA) and investments from China, Brazil, Argentina, South Africa, India and South Korea in the agricultural sector with Sub-Saharan African countries.

Statistics indicating trends since the early 2000s will be used (COMTRADE sources (4 digit) for foreign trade. On ODA and investment, preferred sources will be specified for each emerging country because there is no single international source.

Work of country consultants (separately contracted by CTA) will analyse the actions of China in the agricultural sector in four countries: Ethiopia, Senegal, Togo and Côte d'Ivoire looking at:

Micro 1 local scale from two major issues: employment and poverty :

- Perceptions of projects by local communities
- The impacts of projects in terms of employment and income for local people

Macroeconomie leve/:

- The implications of these projects on state budgets. We will analyze the financial conditions of the projects, the context in which they take place and its impact on state budgets. The issue of untying aid will also be addressed.
- Impact of the project on agricultural policies in the countries concerned
- Do agricultural projects of China generate structural change: effects on local diversification? Concerns of local processing of production, development of agribusiness? Changes in the distribution of value added? etc

CIRAD Deliverables

- Mapping of the interventions of the emerging countries in the agricultural sector of Sub-Saharan Africa
- A policy brief
- A consolidated report with the results of the actions of China in Ethiopia Senegal, Togo and Côte d'Ivoire when reports coming from CTA will be available.

Annexe 2 : La place de l'agriculture dans les différents FOCAC

FOCAC de 2000 (Beijing)

Les ministres se déclarent disposés à partager les expériences de leurs pays dans les divers domaines du développement agricole et de la pêche. Conscients de l'importance vitale du développement agricole pour éradiquer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire, les ministres affirment leur détermination de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre fructueuse la coopération en la matière. Les deux parties sont d'accord en outre pour explorer de façon plus poussée des formules pratiques de coopération trilatérale entre la Chine, les pays africains et les organisations internationales concernées, dont la FAO.

Source : <http://www.focac.org/fra/ltada/dyjbzjhy/D2009/t168986.htm>

FOCAC de 2003 (Addis-Abeba)

Nous reconnaissons que le développement de l'agriculture est un moyen efficace pour assurer la sécurité alimentaire, éliminer la pauvreté et élever le niveau de vie de la population en Afrique. De ce fait, l'intensification de la coopération agricole, qui facilitera l'échange des expériences acquises et le développement économique en Afrique, constitue une mesure importante pour enrichir les actions de suivi du Forum, développer l'agriculture en vue de renforcer la sécurité alimentaire de l'Afrique et d'accroître ses exportations vers la Chine et d'autres marchés.

Nous prenons note des efforts positifs et des expériences ainsi accumulées par les départements agricoles des deux Parties pour développer les échanges, explorer de nouvelles mesures de coopération agricole et renforcer la coopération agro-technique et la formation du personnel. Nous pensons qu'un plan de travail sur la coopération agricole entre la Chine et l'Afrique pour la période 2004-2006 est essentiel pour faire avancer la coopération dans les domaines tels que la gestion du sol et des ressources en eau, le développement des infrastructures agricoles, la culture, l'élevage, l'aquaculture, la sécurité alimentaire, l'échange et le transfert de technologies agricoles appliquées, le transfert de savoir-faire, l'assistance technique, la production des machines agricoles et la transformation des produits agricoles. La Chine continuera à soutenir et à encourager, sur le plan financier et politique, les entreprises chinoises performantes à développer des projets de coopération agricole en Afrique.

Source : <http://www.focac.org/fra/ltada/dejbzjhy/DO2009/t163459.htm>

FOCAC de 2006 (Beijing)

Les deux parties soulignent le rôle important de l'agriculture dans leurs économies respectives, estimant que le renforcement de leur coopération agricole contribue à l'élimination de la pauvreté, à la promotion du développement et à la garantie de la sécurité alimentaire. Les deux parties se félicitent des grands progrès de leur coopération agricole et sont résolues à renforcer les échanges et la coopération en ce qui concerne notamment la culture céréalière, l'élevage, l'irrigation, la pêche, les machines agricoles, la transformation des produits agricoles, le contrôle sanitaire et phytosanitaire, la sécurité alimentaire, ainsi que la prévention et le traitement des épidémies, tout en explorant activement de nouvelles formes et voies pour la coopération agricole. La partie chinoise s'est offerte pour :

- envoyer en Afrique 100 experts agronomiques supérieurs et créer en Afrique 10 centres-pilotes caractéristiques des technologies agricoles.

- encourager, avec un soutien appuyé, les entreprises chinoises à augmenter leurs investissements dans le secteur agricole en Afrique pour une plus grande participation de ces dernières à la construction des infrastructures agricoles, à la production des machines agricoles et à la transformation des produits agricoles dans les pays africains.
- renforcer la coopération avec l'Afrique en ce qui concerne les technologies agricoles pratiques et la revalorisation des ressources humaines agricoles.
- renforcer la coopération avec les pays africains dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO.

Source : <http://www.focac.org/fra/ltada/dsjbzjhyhbifh/DOC2009/t280374.htm>

FOCAC de 2009 (Charm el-Cheikh)

Les deux parties apprécient les efforts africains pour mettre en œuvre un plan de développement agricole axé sur la croissance dans le cadre du Programme détaillé de Développement de l'agriculture africaine/ *The Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (PDDAA/CAADP)* en vue de promouvoir la croissance agricole.

Estimant que la préservation de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale est un défi important auquel fait face la communauté internationale, les deux parties notent que la question de la sécurité alimentaire se pose avec une acuité particulière pour les pays africains. Elles soulignent que le développement de l'agriculture est d'une importance capitale pour garantir la sécurité alimentaire en Afrique et constitue une condition fondamentale pour l'élimination de la pauvreté, la garantie de la vie de la population et le développement économique en Afrique. La Chine et l'Afrique décident de faire de l'agriculture et de la sécurité alimentaire une priorité de leur coopération.

Se réjouissant de la mise en œuvre méthodique et de l'approfondissement continu de la coopération agricole sino-africaine, les deux parties s'engagent à maintenir et à renforcer cette coopération, en particulier à élargir leur coopération dans les domaines tels que la construction des infrastructures agricoles, la production de céréales, l'élevage, l'échange et le transfert de technologies agricoles pratiques, la transformation, le stockage et le transport des produits agricoles. Le gouvernement chinois décide de :

- Envoyer, dans les trois ans à venir, 50 missions techniques agricoles en Afrique et former pour les pays africains 2 000 techniciens agricoles ;
- Porter dans les trois ans à venir à 20 le nombre des centres agricoles de démonstration technologiques construits en Afrique ;
- Bien gérer les centres agricoles de démonstration technologiques déjà construits qui procéderont successivement à des expérimentations, démonstrations et formations dans les domaines de la sélection de semences, de la culture, de l'aquaculture et de l'élevage ;
- Concrétiser son engagement de faire une contribution de 30 millions de dollars US à la FAO pour la création d'un trust fund et profiter de ce fonds pour soutenir la coopération Sud-Sud entre la Chine et les pays africains dans le cadre du Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire.

Source : <http://www.focac.org/fra/ltada/dsjbzjhy/hywj/t630766.htm>

FOCAC de 2012 (Beijing)

Notant que la question de la sécurité alimentaire se pose avec une acuité particulière pour les pays africains, les deux parties soulignent l'importance cruciale du développement de l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire en Afrique et décident de continuer à faire de l'agriculture et de la sécurité alimentaire une priorité de leur coopération.

Les deux parties apprécient favorablement les acquis importants qu'elles ont réalisés depuis longtemps dans leur coopération dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Les deux parties apprécient les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre des plans de développement agricole axés sur la croissance dans le cadre du Programme global de Développement de l'Agriculture africaine (CAADP), et s'engagent à soutenir le CAADP.

Les deux parties s'engagent à développer une coopération et des échanges agricoles à différents échelons, par divers canaux et sous multiples formes. Elles continueront à soutenir l'Afrique et à l'aider à élever le niveau de sa production agricole et à renforcer sa capacité à assurer la sécurité alimentaire et travailleront pour élargir leur coopération dans les domaines tels que les échanges et la formation en matière de technologies agricoles, la planification du développement agricole et la construction de système, la transformation des produits agricoles et la généralisation des machines agricoles, afin de créer un environnement favorable pour la réalisation, dans les pays africains, d'une sécurité alimentaire durable basée sur les productions agricoles et agroalimentaires nationales. Le gouvernement chinois décide de :

- continuer à envoyer des groupes d'agronomes aux pays africains pour renforcer la formation de techniciens agricoles africains.
- envoyer des groupes d'enseignants spécialisés dans la formation professionnelle agricole aux pays africains pour aider ces derniers à établir un système de formation professionnelle agricole.
- accroître le nombre des centres pilotes de technologies agricoles et continuer à mettre en valeur leurs fonctions et leur rôle pour travailler ensemble dans la production démonstrative et la généralisation des technologies.
- aider les pays africains à renforcer leurs capacités de développement autonome dans les domaines de la culture, du stockage, de la transformation et de la commercialisation des céréales, et leur fournir des soutiens techniques.
- encourager les institutions financières chinoises à appuyer la coopération entre les entreprises chinoises et africaines dans les domaines de la culture agricole, de la transformation des produits agricoles, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture.
- soutenir activement les projets de développement agricole menés par la FAO en Afrique et poursuivre la coopération en matière de sécurité alimentaire avec les pays et les organisations régionales africains dans le cadre du Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire.
- faciliter l'accès au marché chinois des produits agricoles africains.

Source : <http://www.focac.org/fra/ltada/dwjbzjjhss/hywj/t954628.htm>